



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

**Les régimes internationaux pour la protection de l'environnement:
la faible marge de manoeuvre des pays en développement**

par
Geneviève Moisan

Thèse déposée à
l'École des études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention du diplôme
de Maîtrise ès arts en science politique

Directeur: professeur François Houle, Ph.D.

Université d'Ottawa



Geneviève Moisan, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

THE AUTHOR HAS GRANTED AN
IRREVOCABLE NON-EXCLUSIVE
LICENCE ALLOWING THE NATIONAL
LIBRARY OF CANADA TO
REPRODUCE, LOAN, DISTRIBUTE OR
SELL COPIES OF HIS/HER THESIS BY
ANY MEANS AND IN ANY FORM OR
FORMAT, MAKING THIS THESIS
AVAILABLE TO INTERESTED
PERSONS.

L'AUTEUR A ACCORDE UNE LICENCE
IRREVOCABLE ET NON EXCLUSIVE
PERMETTANT A LA BIBLIOTHEQUE
NATIONALE DU CANADA DE
REPRODUIRE, PRETER, DISTRIBUER
OU VENDRE DES COPIES DE SA
THESE DE QUELQUE MANIERE ET
SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT
POUR METTRE DES EXEMPLAIRES DE
CETTE THESE A LA DISPOSITION DES
PERSONNE INTERESSEES.

THE AUTHOR RETAINS OWNERSHIP
OF THE COPYRIGHT IN HIS/HER
THESIS. NEITHER THE THESIS NOR
SUBSTANTIAL EXTRACTS FROM IT
MAY BE PRINTED OR OTHERWISE
REPRODUCED WITHOUT HIS/HER
PERMISSION.

L'AUTEUR CONSERVE LA PROPRIETE
DU DROIT D'AUTEUR QUI PROTEGE
SA THESE. NI LA THESE NI DES
EXTRAITS SUBSTANTIELS DE CELLE-
CI NE DOIVENT ETRE IMPRIMES OU
AUTREMENT REPRODUITS SANS SON
AUTORISATION.

ISBN 0-612-00545-3

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

On ne saurait laisser plus longtemps le Sud à l'écart du débat sur l'environnement. Il est possible de contraindre les gouvernements du Nord à plus de solidarité avec la biosphère. Que ça leur plaise ou non, ils devront finalement admettre que leur propre survie passe par (...) une contribution réelle au développement durable du Sud.

Susan George, "Gérer la maison Terre: redéfinir l'économie dans un monde en réchauffement", Le réchauffement de la terre (rapport Greenpeace), 1993, p. 515.

Table des matières

Introduction	page 3
I- Cadre théorique et principaux concepts	page 9
1.1 Les régimes environnementaux: une vision néo-réaliste	page 10
1.2 Le Nord et le Sud face à la problématique environnementale	page 19
II- Accords internationaux en matière environnementale	page 29
2.1 La couche d'ozone	page 31
2.2 La biodiversité	page 43
2.3 Les changements climatiques	page 53
2.4 Analyse des points saillants	page 67
III- Programmes internationaux d'aide en matière environnementale	page 83
3.1 La Conférence de Rio et les engagements financiers	page 84
3.2 Le PNUE et la BM: dépenses pour l'environnement	page 88
3.3 Et les priorités au Sud?	page 97
Conclusion	page 109
Bibliographie	page 115

Introduction

Depuis le début des années 1980, l'environnement, en tant que sujet d'intérêt public, revêt une acuité toute particulière. C'est principalement au cours de cette décennie que l'on cesse de percevoir les problèmes liés à l'environnement comme étant des phénomènes locaux nécessitant des interventions à petite échelle : on s'aperçoit que la pollution est planétaire. En effet, qu'il s'agisse de pluies acides, d'effet de serre, de couche d'ozone, de déchets, de déforestation ou de biodiversité, l'humanité, de toute évidence, fait face à de véritables menaces "globales". Globales en ce sens que ces phénomènes ne se limitent pas aux frontières nationales mais, au contraire, affectent l'ensemble des pays. Si un État décide de réglementer et de réduire à zéro sa contribution aux problèmes environnementaux, les résultats de ce sacrifice seront probablement marginaux si les autres États ne font pas de même. Cette forte interdépendance entre les pays dans le domaine de l'environnement fait ressortir l'insuffisance de politiques strictement nationales et appelle à la coopération.

Depuis quelques années, on voit se développer des accords, des programmes et des institutions qui servent de cadre pour l'intervention dans le domaine de l'environnement. Le Protocole de Montréal portant sur la protection de la couche d'ozone, par exemple, semble démontrer que la coopération internationale en matière environnementale est efficace et dynamique. Toutefois, un examen plus attentif fait ressortir plusieurs divergences entre les pays au sujet de l'environnement. Le principal clivage s'incarne très

certainement dans la dynamique Nord-Sud¹.

La question environnementale dans les pays en développement (PED) se retrouve fréquemment au bas de la liste des priorités, devancée par des questions fort pressantes, comme la pauvreté, le développement économique, la dette, la démographie, la santé etc. Les problèmes que sont les déchets solides, les pluies acides, la contamination industrielle, ne revêtent pas la même importance pour les PED que pour les pays industrialisés (PI). Non pas que ces phénomènes ne les touchent pas, mais bien parce que d'autres réalités les oppressent davantage. Par exemple, les questions de fertilité des sols, d'eau potable, de déforestation et de désertification les touchent beaucoup plus directement et affectent grandement la survie de leur population. A l'inverse, inutile de dire que ces problèmes sont loin d'être prioritaires pour les pays du Nord; ces derniers, en plus de ne pas connaître les mêmes réalités géographiques et climatologiques, possèdent généralement les moyens de contrôler ces phénomènes s'ils ont à y faire face. Bref, la perception des enjeux environnementaux dans les nations industrialisées ne correspond pas à la perception de ces enjeux au Tiers-Monde. Quels sont les impacts de cette réalité Nord-Sud sur la coopération en matière environnementale? La dynamique PED/PI empêche-t-elle

¹ Nous sommes conscients que les termes "Sud", "Nord", "pays en développement", "pays industrialisés" ou encore "Tiers-Monde" ont une forte connotation idéologique. Mais, pour ne pas entrer dans des longueurs que nous jugeons non-essentiels à ce travail, nous utiliserons les termes usuellement employés malgré les généralisations qu'ils impliquent.

l'établissement et le développement de *régimes internationaux*² pour la protection de l'environnement.

En partant d'un cadre d'analyse néo-réaliste des relations internationales, nous nous proposons d'étudier les régimes environnementaux protectifs, tout en portant un intérêt particulier au rôle et au poids des PED et des PI, deux ensembles d'États distincts, selon nous, en matière d'environnement³. Nous tenterons d'expliquer la coopération environnementale ainsi que ses caractéristiques principales⁴. Plus particulièrement, il s'agira de déterminer pourquoi il y a coopération en certains domaines et non en d'autres⁵ et d'identifier ceux qui définissent les termes de la coopération.

Notre hypothèse principale est que *les pays industrialisés possèdent le leadership*⁶ *et les pays en développement ne détiennent qu'un rôle marginal en ce qui a trait à la mise*

² Nous traiterons de ce concept dans quelques instants.

³ Bien entendu, de nombreuses différences sont visibles entre les pays au sein de ces "ensembles". Les pays appuient à différents degrés et pour diverses raisons telle ou telle politique préventive, les problèmes environnementaux ne sont pas les mêmes en Chine, au Brésil et en Éthiopie, les enjeux en France et aux États-Unis en ce qui a trait à la production de CFC sont différents etc.. Mais, malgré ces divergences, nous croyons qu'il est pertinent, pour les fins de notre thèse, de considérer le Nord et le Sud comme étant des "blocs" relativement homogènes dans le domaine environnemental.

⁴ Quels sont les acteurs principaux, les dynamiques et les relations de pouvoir dominantes impliqués au sein des régimes protectifs?

⁵ Par exemple, mentionnons les progrès réalisés en ce qui concerne la couche d'ozone (Protocole de Montréal) et l'inaction internationale en ce qui a trait au problème de la déforestation (à Rio les négociations se sont soldées par une simple déclaration de principes n'engageant pas les pays).

⁶ Au sens de la théorie néo-réaliste.

en place et à l'évolution des régimes internationaux pour la protection de l'environnement. Deux sous-hypothèses permettant de vérifier l'hypothèse principale seront avancées: 1- Les accords internationaux touchant les problèmes globaux répondent principalement aux intérêts des pays industrialisés. 2- Les programmes majeurs d'aide en matière environnementale répondent principalement aux intérêts des pays industrialisés.

Notre travail s'organisera en quatre parties principales. La première portera sur les régimes internationaux dans une perspective néo-réaliste, la seconde servira à présenter les caractéristiques de la dynamique Nord-Sud en matière environnementale et les deux dernières correspondront à chacune de nos sous-hypothèses. Plus précisément, nous définirons, en premier lieu, notre cadre théorique en nous penchant sur les écrits d'auteurs néo-réalistes relatifs aux régimes internationaux et, en second lieu, nous définirons nos idéaux-type que sont le Nord et le Sud. Ces sections nous fourniront les outils nécessaires à une certaine compréhension de la mise en place et du développement des régimes internationaux de protection dans le domaine environnemental.

Nous étudierons ensuite, pour ce domaine, les principaux accords dont s'est munie la communauté internationale pour affronter les problèmes globaux. Il sera nécessaire, après avoir désigné les domaines d'intervention, d'identifier les acteurs impliqués dans les négociations⁷ et de se pencher sur les forces dominantes et les principales relations de

⁷ En général, les auteurs néo-réalistes n'accordent que très peu d'importance aux acteurs non-étatiques mais il semblerait que ces derniers détiennent un rôle que l'on ne

pouvoir qui prévalent au sein de ces régimes de protection. Cette partie constituera le plus gros de la recherche et il importera d'y faire clairement ressortir la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses.

La quatrième section, fort succincte, sera consacrée à un bref examen des programmes internationaux d'aide en matière environnementale. Un regard sur les divers fonds mis sur pied et sur les budgets du PNUE et de la Banque mondiale nous permettra d'identifier les montants investis et les projets mis en branle. Ceci nous est important car la répartition des fonds est souvent révélatrice des priorités des institutions et des pays membres qui les financent. Nous examinerons aussi ce qui est fait internationalement pour répondre à la déforestation et à la désertification, deux problèmes environnementaux d'importance au Sud.

A l'aide de ces sections, nous pourrions, en toute probabilité, démontrer que les perceptions et les intérêts des PED, en ce qui concerne la protection de l'environnement, sont secondarisés au profit de ceux des PI, détenteurs du leadership. Mais commençons par définir brièvement ce que sont les régimes internationaux et les raisons qui poussent les États à les mettre sur pied et à y prendre part. Les théories des auteurs néo-réalistes liées aux régimes internationaux nous fourniront, comme nous l'avons mentionné, certains instruments nécessaires à l'analyse de nos hypothèses. En effet, les notions d'intérêt

peut négliger. Par exemple, les industries, la communauté scientifique ou encore les organisations internationales possèdent visiblement une certaine autonomie et ce, malgré le fait qu'elles soient largement influencées par les acteurs étatiques.

national (égoïsme et empathie) et de leadership, ainsi que, plus globalement, celle de régime, nous permettront de mieux cerner les structures internationales de protection de l'environnement, ainsi que les raisons derrière la marginalisation du Sud.

I- Cadre théorique et principaux concepts

Il est couramment accredité que le courant réaliste a dominé les analyses en relations internationales depuis l'après-guerre. Toutefois, plusieurs nouveaux facteurs remettent en question les relations "traditionnelles" entre les États, telles que perçues par les réalistes. En effet, la multiplication des acteurs internationaux ainsi que le phénomène de la mondialisation, exigent visiblement des ajustements importants. L'environnement fait très certainement partie de ces nouvelles données caractérisant les relations internationales: les problèmes environnementaux "sont pour l'essentiel des enjeux qui dépassent les capacités décisionnelles des États individuels"⁸ et ces derniers ne peuvent en faire abstraction. Dans cette perspective, la coopération internationale devient peut-être le seul moyen de protéger certains fondements de la puissance nationale (comme l'eau, les forêts, les populations etc.)⁹. La nécessité d'actions concertées est de plus en plus reconnue et l'idée de *global responsibility* avancée par les Brandt, Bruntland, Strong, etc. s'intègre bien aux réalités de la société internationale d'aujourd'hui.

⁸ François Houle, "Le rôle du Canada dans le système international de protection de l'environnement et la globalisation politique", présentation dans le cadre du colloque international de l'association française d'études canadiennes sur le rôle international du Canada, Nantes, 19-21 novembre 1992, p. 2.

⁹ Voir les éléments constitutifs de la puissance nationale donnés par Morgenthau dans Politics Among Nations -The Struggle for Power and Peace, (4e édition), New-York, Alfred A. Knopf, 1967, pp. 106-143.

1.1. Les régimes environnementaux: une approche néo-réaliste

Le courant néo-réaliste répond en bonne partie à ce désir d'intégrer les nouvelles caractéristiques de la société internationale. Il comporte, néanmoins, certaines faiblesses. Nous pensons en identifier au moins deux, qui expriment nos réserves face à ce paradigme. D'une part, les néo-réalistes prennent très peu en considération les acteurs non-étatiques qui, dans les faits, influencent grandement les actions internationales. Bien qu'ils reconnaissent l'existence de tels acteurs, ils font abstraction de leur importance réelle. D'autre part, il faut reconnaître que les néo-réalistes ignorent pratiquement la réalité de la politique domestique dans la détermination de l'intérêt national. En fait, on peut sérieusement se demander dans quelle mesure un État peut faire abstraction du jeu des intérêts antagoniques en sa propre société dans le calcul "rationnel" de l'intérêt national. L'État peut-il effectuer ce calcul indépendamment des pressions qui, de l'intérieur, s'exercent sur lui¹⁰?

Nous croyons que non. Toutefois, pour les objectifs de ce travail - qui sont d'étudier les régimes internationaux en matière d'environnement ainsi que les rôles du Nord et du Sud - nous avons jugé opportun de faire, nous aussi, en quelque sorte,

¹⁰ Certes, il y a chez Keohane un effort authentique pour prendre en considération la politique domestique, mais à notre sens, même cet auteur ne pallie pas définitivement à cette carence théorique du néo-réalisme. En effet, il reproche à Morgenthau et à Waltz de ne pas considérer les facteurs internes. Il propose donc de s'y arrêter même si, finalement, il en vient lui-même à accrédi-ter la thèse d'États constituant des entités "unes", théoriquement homogènes et "rationnelles". Cf. Robert O. Keohane, Neorealism and its Critics, New-York, Columbia University Press, pp. 1-26 et 158-203.

"abstraction", de la politique interne des pays et de considérer l'État comme une entité rationnelle déterminant seule son intérêt national. Cependant, à première vue, il semble qu'il sera difficile de marginaliser l'importance des acteurs internationaux non étatiques dans la mise en place et le développement des structures internationales en environnement. Nous y reviendrons.

Ces réserves sur le paradigme étant exprimées, l'analyse néo-réaliste nous semble tout de même pertinente et nous fournit de solides points de repère pour l'étude de la coopération internationale, phénomène central au sein de la problématique environnementale¹¹. En effet, les outils et concepts utilisés par les auteurs issus de ce courant -surtout le concept de régimes internationaux- s'avèrent particulièrement utiles pour l'atteinte de nos objectifs.

L'interdépendance économique et écologique entre les États a entraîné, au cours des années, la mise en place d'institutions supra-étatiques, ainsi que l'élaboration de règles et de lois auxquels les pays se conforment. Selon Keohane et Krasner, "sets of implicit or explicit principles, norms, rules, and decision-making procedures around which actor expectations converge in a variety of areas of international relations [*are international*

¹¹ En général, la coopération internationale favorise le bien-être des individus et l'amélioration des conditions de vie mais il est clair que "not all cooperation has worthy purposes -governments often cooperate to make war, to exploit others, and to conceal the effects of their depredations". Cf. Robert Keohane, After Hegemony -Cooperation and Discord in the World Political Economy, Princeton, Princeton University Press, 1984, p. 84.

regimes]"¹². Bien qu'ils ne fassent pas directement référence à l'environnement, nous jugeons que le vocable de régime international peut être très utile pour cerner la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

En effet, si l'on se penche plus avant sur la scène internationale, on constate qu'il existe des accords relativement à la protection environnementale pour l'ozone, pour les pluies acides etc., que des institutions sont vouées à la réglementation dans ce domaine, que des programmes d'aide sont mis en oeuvre et que des normes environnementales existent. Selon Oran Young, "regimes for natural resources and the environment presumably do not differ from other international regimes in any fundamental way"¹³. Nous appliquerons donc, dans le cadre de notre étude, le concept de régimes internationaux dans le domaine environnemental.

Plusieurs auteurs (dont Keohane) sont convaincus qu'une analyse rationnelle et une prise de position pragmatique des États sont à la base de ces régimes. Il semble qu'il serait dans l'intérêt¹⁴ des pays de "former des régimes internationaux qui limitent la

¹² Robert O. Keohane, "The Demand for international Regime", International Organization, volume 36, #2, printemps 1982, p. 325.; voir aussi Stephen Krasner, "Structural Causes and Regime Consequences: Regime as Intervening Variables", International Organization, volume 36, #2, printemps 1982, p. 185.

¹³ Oran R. Young, "The Politics of International Regime Formation: Managing Natural Resources and the Environment", International Organization, volume 43, #3, été 1989, p. 349.

¹⁴ Rappelons ici que l'intérêt national correspond, chez les réalistes et les néo-réalistes, à la maximisation du *pouvoir* d'un État sur la scène internationale.

capacité des États d'agir unilatéralement dans des domaines fonctionnels"¹⁵. En fait, les États semblent ainsi s'assurer des gains à long terme, tout en évitant les coûts élevés de la non-participation. Ce raisonnement s'inscrit clairement dans le contexte réaliste de la recherche "égoïste" de l'intérêt national, du pouvoir.

Toutefois, la notion d'égoïsme, bien qu'interprétant une partie de la réalité internationale, nous semble déficiente lorsqu'il s'agit de saisir la formation et le développement des régimes internationaux en ce qui a trait à l'environnement. Il importe d'adapter le concept d'égoïsme (cher aux réalistes classiques) au contexte international des années 1990 et de lui ajouter une dimension nouvelle. Partant de l'idée que l'interdépendance entre les pays rend désuète l'idée d'intérêt national à la Morgenthau, Keohane intègre aux notions d'intérêt national et d'égoïsme le concept d'empathie¹⁶.

Cette démarche nous paraît des plus pertinentes à la lumière, surtout, des deux questions suivantes, à notre sens primordiales: "To what extent are [the state's] interests independent of those of others, and to what extent are they interdependent with other's welfare?"¹⁷. Dans le domaine de l'environnement, les États sont clairement interdépendants et ceci entraîne un transfert direct des effets tant positifs que pervers. Ils

¹⁵ Jean-François Rioux et al., "Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en relations internationales", Études internationales, volume XIX, #1, mars 1988, p. 77.

¹⁶ Robert O. Keohane, "Empathy and International Regimes", dans Jane J. Mansbridge (éd.), Beyond Self-Interest, Chicago, University of Chicago Press, 1990, pp. 227-238.

¹⁷ Robert O. Keohane, After Hegemony -Cooperation and Discord in the World Political Economy, Princeton, Princeton University Press, 1984, p. 122.

sont donc de plus en plus intéressés au bien-être des autres États, non seulement par crainte de représailles, mais, aussi, parce qu'ils jugent qu'un accroissement du bien-être d'un pays est susceptible d'améliorer leur propre bien-être. La notion de *global responsibility* devient une possibilité qui s'intègre aisément à ce nouveau concept d'empathie.

L'intérêt national basé sur l'égoïsme se doit donc d'intégrer une autre dimension lorsqu'on traite d'environnement:

In such situations, self-interests would by no means have disappeared. Rather they would have been redefined so as to depend on the welfare of others being realized as well (...) Relaxing the assumption of egoism means entertaining the possibility that governments and other actors in world politics may redefine their interests so that they are empathetically dependent on those of others.¹⁸

L'approche combinant l'égoïsme, l'empathie et la considération du long terme permet, selon nous, de saisir le pourquoi de la coopération internationale actuelle. En effet, les conventions et les accords dans le domaine de l'environnement correspondent visiblement à des choix rationnels faits par les États, choix qui peuvent être égoïstes, empreints d'empathie ou les deux à la fois.

L'on peut caractériser le processus de formation des régimes comme étant une suite logique de la volonté des États:

(...) a process of bargaining or negotiation in which the members of a group perceive a zone of agreement, or contract zone, and gradually come to terms

¹⁸ Ibid, p. 124-125.

on a set of mutually satisfactory institutional arrangements¹⁹.

Les pays deviennent donc membres car ils jugent que la participation aux régimes répond à leur intérêt national.

Le même raisonnement peut-il s'appliquer aux PED? A prime abord, on peut affirmer que les pays en développement prennent part aux régimes internationaux de leur plein gré: personne ne les y oblige. Peut-on alors conclure qu'ils satisfont, au sein de ces régimes, leur intérêt national? Il est évident que les pays industrialisés ont une influence énorme. Ils détiennent, en offrant divers bénéfices (prêts, technologie) ou en menaçant de les réduire (privilèges commerciaux, aide), une emprise certaine sur les pays du Sud. Alors, bien que l'on puisse certainement affirmer que l'intérêt national dicte les positions de chacun, il importe de placer cette réalité dans le contexte international réel, c'est-à-dire qu'il faut à tout prix tenir compte des caractéristiques de l'échiquier mondial et donc du poids dont dispose chaque État sur la scène internationale. Les pays industrialisés disposent de plus de poids et feront vraisemblablement pencher la balance du côté de leurs intérêts. Bref, le rang qu'occupe un pays dans la hiérarchie mondiale détermine en partie la capacité qu'aura ce pays de promouvoir et de concrétiser ses intérêts nationaux.

La typologie présentée par Young nous donne quelques éclaircissements quant à la coopération internationale et la façon de comprendre les diverses ententes entre les pays. En effet, cet auteur identifie trois formes différentes de régimes à l'échelle

¹⁹ Oran Young, "International Regimes: Toward a New Theory of Institutions", World Politics, volume XXXIX, octobre 1986, p. 110.

internationale: 1) les *régimes "spontanés"*, 2) les *régimes "négociés"* et, 3) les *régimes "imposés"*²⁰.

Les régimes spontanés:

do not involve conscious coordination among participants, do not require explicit consent on the part of subjects or prospective subjects, and are highly resistant to efforts at social engineering²¹.

Young nous donne comme exemple les "natural markets" ou, encore, les régimes reliés aux systèmes de langage. Il explique que d'importants groupes d'individus sont parfaitement capables d'adhérer à des conventions linguistiques complexes et de les appliquer correctement, sans pour autant être conscientisés au fait qu'ils participent à un régime spécifique. Cette première catégorie de régimes ne semble toutefois pas s'appliquer à la question environnementale.

Les *régimes négociés*, eux, sont caractérisés par des efforts conscients pour s'entendre sur certains points fondamentaux, par un consentement explicite de la part de chaque participant et par la promulgation formelle des résultats²². L'analyse du processus de marchandage est ici essentielle, puisqu'elle permet d'identifier les paramètres "négociés" des régimes. A coup de compromis et de concessions, chacun y trouve peu

²⁰ Plus précisément: "self-generating or spontaneous arrangements", "negotiated institutional arrangements", "imposed arrangements". Cf. Oran R. Young, International Cooperation -Building Regimes for Natural Resources and the Environment, Ithaca, Cornell University Press, 1989, pp. 84-88.

²¹ Ibid, p. 85.

²² Cf. Ibid, p. 86.

à peu son compte, et les règles, les normes et les institutions se mettent en place et se développent. Les régimes négociés, pourrait-on croire, sont, à première vue, les régimes les plus équitables et les plus répandus au niveau international.

Les régimes imposés sont, pour leur part, issus de la volonté d'un pays dominant ou d'un consortium de pays puissants.

In short, imposed regimes are established deliberately by dominant actors who succeed in getting others to conform to the requirements of these arrangements through some combination of coercion, cooptation, and the manipulation of incentives²³.

Keohane juge que plusieurs régimes internationaux de notre siècle correspondent à la catégorie des régimes imposés et le sont par une puissance dite "hégémonique"²⁴. La présence d'une telle force augmente, selon lui, les chances de succès pour l'implantation d'un régime. Toutefois, Kindleberger fait remarquer que l'hégémonie est très certainement l'exception plutôt que la règle²⁵. Sur la scène internationale, ce sont les régimes imposés par un ou plusieurs pays prenant le *leadership* dans un dossier spécifique qui sont les plus fréquents:

True hegemony constitutes an extreme case, while leadership encompasses a range of cases in which one party (or small group) possesses substantially greater bargaining power than the others²⁶.

²³ Ibid, p. 88.

²⁴ Cf. Robert O. Keohane, After Hegemony..., 1984.

²⁵ Cf. Charles P. Kindleberger, "Hierarchy versus Inertial Cooperation", International Organization, 40, 1986, pp. 841-847.

²⁶ Oran Young, International Cooperation..., pp. 88-89.

Les pays possédant des ressources financières, humaines ou naturelles supérieures à celles des autres ou, encore, possédant plus d'influence pourront vraisemblablement inciter d'autres pays à adhérer à leurs principes²⁷. En effet, le (ou les) pays dominant pourra exercer son leadership en menaçant ou en bonifiant les autres pays. Par exemple, il pourra menacer de couper l'aide qu'il accorde et de retirer certains privilèges commerciaux ou, encore, il pourra offrir un appui technologique et des prêts à taux favorables.

Selon Oran Young, le leadership se différencie de l'hégémonie par le fait qu'il implique une négociation, un *give-and-take*, contrairement à une situation d'hégémonie où un pays se contente de dicter la marche à suivre aux autres, qui doivent s'y plier²⁸. Inutile de dire, ici, que la différence entre un régime imposé et un régime négocié est fort mince. Il devient effectivement très difficile de déterminer dans quelle "catégorie" se situe les divers régimes de protection. A prime abord, lorsque l'on examine les ententes entre les pays industrialisés, on pourrait considérer que l'on atteint, en général, des régimes négociés; toutefois, si l'on se place du point de vue des pays en développement, on est plus porté à croire que ces régimes sont imposés. Qu'en est-il réellement?

Dans les pages qui suivent, nous étudierons ces régimes à l'aide des outils que nous venons de présenter. La notion d'intérêt national (combinant égoïsme et empathie) nous

²⁷ Il importe de préciser que, même au sein des régimes spontanés et négociés, la structure de pouvoir présente dans la société internationale est reflétée dans les relations entre les divers pays.

²⁸ Cf. Oran Young, International Cooperation..., p. 88.

permettra de mieux saisir pourquoi les pays collaborent entre eux. Le poids des pays sur la scène internationale expliquera, croyons-nous, les domaines d'intervention choisis par la communauté internationale ainsi que la portée de ces interventions. Et, la typologie de Young nous permettra de catégoriser les principaux régimes protectifs et d'identifier les détenteurs du leadership en matière environnementale. Bref, l'étude des principaux accords environnementaux ainsi que celle des programmes majeurs d'aide en environnement, devrait permettre, nous l'espérons, de jeter un peu de lumière, d'une part, sur la mise en place et le développement des régimes de protection en environnement et, d'autre part, sur le rôle qu'y tiennent les PED et les PI. Mais, avant de nous pencher sur les principaux régimes et programmes d'aide, il importe tout d'abord de traiter davantage des paramètres et caractéristiques de la dynamique Nord-Sud en matière environnementale²⁹.

1.2. Le Nord et le Sud face à la problématique environnementale

Alain Lipietz dans un article paru dans la Revue Tiers-Monde fait ressortir les principaux enjeux "globaux" en matière environnementale et les divergences Nord-Sud³⁰. Il débute son texte en vantant les mérites des interventions internationales quant à la

²⁹ Précisons tout de même que le discours néo-réaliste demeure, plus souvent qu'à son tour, muet en ce qui a trait à la réalité que constitue les pays en développement.

³⁰ Cf. Alain Lipietz, "Les négociations écologiques globales: enjeux Nord-Sud", Revue Tiers-Monde, tome XXXV, #137, janvier-mars 1994, pp. 31-51.

question de la protection de la couche d'ozone et explique le succès et la rapidité de ce dossier par le fait que les premières victimes aient été des australiens, "occidentaux et nordiques"!

Bien que quelque peu cynique, cette observation n'en trouve pas moins fondement. Les pays du Nord ont été les premières victimes des CFC et ont jugé rapidement comme répondant à leurs intérêts la mise en place de structures internationales pour faire face au problème. Le Sud est longtemps demeuré hors du débat. L'auteur nous indique qu'à la minute où est apparu "un "petit problème" avec les gens du Sud, des négociations [ont été] menées pour qu'ils se plient à la convention signée"³¹. Le léger conflit ayant été ici causé par la Chine et l'Inde qui ne voulaient pas se faire imposer l'interdiction d'utiliser les CFC, essentiels à leur développement économique. Les pays du Nord ont alors promis du financement et des transferts technologiques. Cet exemple est, selon nous, révélateur de la dynamique Nord-Sud présente dans le domaine environnemental.

Comme mentionné en introduction, presque plus personne ne remet en doute l'existence des problèmes environnementaux et la nécessité d'y faire face collectivement. Mais c'est l'évaluation des enjeux, de la responsabilité ainsi que la répartition des coûts qui divergent. Bien entendu, ces différences sont visibles entre tous les pays, mais il semblerait que la dimension Nord-Sud soit particulièrement éclairante lorsqu'il s'agit d'identifier les positions de tous et chacun. En effet, sans prétendre que les positions

³¹ Ibid, p. 32.

défendues sont homogènes au sein de ces deux groupes, il est clair que de nombreuses similitudes existent³² et il nous semble pertinent d'en relever les grands axes avant d'étudier, dans les prochaines sections, les accords et les programmes d'aide principaux.

Pour schématiser les ressemblances au Sud, on peut identifier quatre axes dominants résumant bien la position des pays du Tiers-Monde³³. Le premier est très certainement lié au fait que les PED jugent que c'est aux pays industrialisés qu'il revient de payer les pots cassés. De fait, ces derniers semblent être largement responsables de la détérioration de l'environnement. Les révolutions industrielles et leur développement économique en général sont de toute évidence les causes premières de la pollution actuelle. Les PED trouvent donc logique qu'il incombe aux PI d'assumer les coûts liés à la lutte pour la protection de l'environnement. En fait, ils sont unanimes sur cette question: "In essence, it [the South] says that it will not and cannot pay"³⁴.

Le second repose sur la conviction des PED que les mesures mises en place pour faire face aux problèmes environnementaux ne doivent en aucun cas faire obstacle à leur développement. Ils arguent qu'il est plus que normal qu'ils puissent avoir les mêmes

³² Selon certains, "A common Third World position is discernible in global environmental change negotiations. Third World countries have not only expressed similar interests, they have also used the G77 as a coordinating mechanism". Cf. Marc Williams, "Re-articulating the Third World Coalition: the Role of the Environmental Agenda", Third World Quarterly, volume 14, #1, 1993, p. 20.

³³ Cf. Ibid, pp. 20-21.

³⁴ Andrew Jordan, "Financing the UNCED Agenda: the Controversy over Additionality", Environment, volume 36, #3, avril 1994, p. 19.

privilèges que les pays du Nord, qui eux se sont industrialisés sans tenir compte de la composante environnementale. Ils refusent donc d'intégrer cette dernière dans les prix des biens et services à moins que des compensations soient prévues.

Dans cet esprit, les PED font front commun pour la demande de transferts technologiques abordables et adéquats, ceci constitue sans contredit le troisième point majeur de ressemblances. Sans ces transferts essentiels, le Sud se verra dans l'impossibilité d'améliorer son palmarès environnemental et devra continuer d'utiliser des technologies dommageables pour l'environnement.

Le quatrième axe d'entente repose sur la demande commune des PED de recevoir des transferts de ressources additionnelles afin d'assurer la protection environnementale. Ils tiennent à ce que des fonds supplémentaires soient octroyés car sans ces ressources nouvelles ils ne pourront participer aux efforts internationaux. Qui plus est, ils ne veulent pas que les fonds alloués au développement se retrouvent réorientés vers des objectifs environnementaux puisque ceci impliquerait une diminution de l'aide internationale en termes réels³⁵. En fait,

Developing countries maintain that they are too overburdened by pressing development needs to be able to transfer resources from development projects to those that exclusively address global environmental problems³⁶.

Là se situe très certainement le plus épineux problème que devra affronter la communauté internationale. Effectivement, la question des ressources financières mises

³⁵ Marc Williams, Op. Cit., p. 21.

³⁶ Andrew Jordan, Op. Cit., p. 19.

à la disposition du Sud en est une de taille. Car, bien que les pays du Nord reconnaissent leur importante part de responsabilités en ce qui a trait à la situation environnementale mondiale, ils ne sont pas prêts à investir les sommes nécessaires à la protection de l'écosystème terrestre. Les PI, en général, admettent et tiennent à assumer le rôle qu'ils ont joué dans la pollution planétaire, mais ils sont fort réticents à s'engager explicitement dans des transferts réels de ressources: en général, les pays développés acceptent le principe de fournir plus de fonds, mais ils évitent de prendre des engagements fermes et concrets et contestent les sommes demandées par le Sud. En fait, il semble qu'il y ait

[some] very deep differences in the way that the North and the South perceive the need for, likely role of, and scope of additional financial transfers. The developed countries seem to regard them as a price (to be minimized if at all possible) to be paid for enlisting the support of the South in tackling common problems. Meanwhile, the developing countries perpetually seek to maximize transfers and argue that they are a rightful and legitimate means (...)³⁷.

Ces points saillants des divergences Nord-Sud sont, à notre avis, fort bien démontrés lorsque l'on se penche sur les principales interventions de la communauté internationale en matière environnementale. Sans vouloir tout de suite étudier les principaux régimes environnementaux, il importe tout de même de cerner plus clairement la dimension Nord-Sud au sein de ces derniers.

Par exemple, la question des changements climatiques peut se comprendre, en gros, à travers ce clivage. Les pays du Sud et surtout les pays insulaires sont inquiets des

³⁷ Ibidem.

conséquences que pourraient avoir un changement climatique de la planète. Ils souhaitent donc que des mesures soient entreprises afin de contrer ou du moins de limiter ce phénomène. Toutefois, ils accusent fermement le Nord d'être responsable des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des quantités énormes de ces mêmes gaz déjà présents dans l'atmosphère. Ces derniers doivent donc, selon eux, assumer les coûts et leur transférer techniques et ressources afin qu'ils n'aient pas à utiliser ces gaz nocifs pour leur développement. Les pays du Nord craignent, eux aussi, les effets que peuvent avoir les changements climatiques, ils ont les moyens d'intervenir (du moins, beaucoup plus que le Sud) et sont prêts à le faire. Toutefois, ils sont nombreux à juger que les coûts pour y faire face efficacement sont beaucoup trop élevés puisque les solutions impliquent une remise en question de nos styles de vie énergétiques. C'est donc très lentement et à petits pas que les pays industrialisés se prononcent en faveur de mesures protectives. Il est à noter ici que ce sont en bonne partie les américains qui s'opposent à des mesures plus strictes. Les européens et les japonais, pour leur part, préconisent des mesures plus rigoureuses puisque ces dernières les affecteront moins que l'Amérique du Nord qui consomme environ 2,5 fois plus d'énergie³⁸!

Dans le cas de la couche d'ozone, le même raisonnement peut être fait pour le Sud:

³⁸ Un Européen envoie chaque année dans l'atmosphère 1,9 tonnes de carbone par habitant, et un Nord-Américain 5 tonnes. Cf. J. Benhaim, A. Caron et F. Levarlet "Analyse économique des propositions et stratégies face au problème du CO₂", cité dans Alain Lipietz, "Du débat international à l'inévitable clivage Nord-Sud. Les négociations écologiques globales: enjeux Nord-Sud", Revue Tiers-Monde, tome XXXV, #137, janvier-mars 1994, p. 41.

ils veulent bien protéger l'ozone, mais ils ne veulent pas payer et surtout ne veulent pas que cette protection se fasse aux dépens de leur développement économique. Au Nord, la dégradation de l'ozone préoccupe beaucoup et les coûts associés n'impliquent pas de restructuration majeure comme pour le cas des gaz à effet de serre. Ce n'est que lorsque la Chine et l'Inde manifesteront leur intention de ne pas réduire leurs émissions de CFC que les pays du Nord comprendront la nécessité de transférer des fonds et leur procurer une technologie alternative, moins dommageable (HCFC).

Pour la biodiversité, le clivage Nord-Sud est certainement encore plus frappant. Les ressources génétiques que l'on veut protéger (sous prétexte qu'elles font partie d'un patrimoine global qui pourrait profiter à l'ensemble de la population mondiale) sont au Sud et les industries biogénétiques et pharmacologiques pouvant se servir de ces ressources sont au Nord:

[Pour le cas de la biodiversité] On voit bien apparaître le problème, celui d'un clivage stratégique évident, brutal, qui rappelle la théorie du développement des années 1960: les ressources primaires sont au Sud et les industries au Nord! ³⁹

Au risque de nous répéter, le Sud est enclin à mieux gérer sa biodiversité mais il ne veut, ni ne peut, en assumer les coûts et tient à ce que cette protection n'aille pas à l'encontre de son développement. Qui plus est, le Sud revendique des compensations pour les produits qui seront fabriqués à l'aide de ces ressources. Le Nord, pour sa part, veut protéger cette biodiversité, riche en possibilités scientifiques de toute sorte, mais les

³⁹ Alain Lipietz, Op. Cit., p. 37.

engagements financiers ne sont que promesses et on peut encore se demander, à la fin de 1994, si les industries du Nord vont bel et bien fournir des compensations aux pays fournisseurs.

Il faut ici ajouter que la question environnementale, telle qu'avancée par les pays du Nord, cause au Sud certaines frictions en ce qui a trait aux questions de souveraineté, de développement et de propriété des ressources naturelles⁴⁰, les cas de la biodiversité et de l'ozone le prouvent. Quelques pays du Tiers-Monde laissent même entendre que les pays développés trouvent dans la question de l'environnement une nouvelle excuse pour empêcher leur développement⁴¹. Ils perçoivent les interventions des pays industrialisés comme des intrusions dans leur politique interne, et donc comme une atteinte à leur souveraineté. Certains auteurs parlent de "néo-colonialisme vert" (ou de néo-impérialisme) de la part des pays industrialisés⁴². D'autres États du Tiers-Monde craignent, plus simplement, que leurs ressources ne fassent l'objet de "conditionnalité verte" sur les marchés internationaux. Que les produits forestiers, par exemple, se voient refuser l'entrée dans des pays sous prétexte qu'ils ne répondent pas à certaines normes environnementales. Bref, l'on craint les restrictions commerciales. le protectionnisme vert face auquel les pays

⁴⁰ William Wood, George Demko et Phyllis Mofson, "Ecopolitics in the Global Greenhouse", Environment, volume 31, #7, septembre 1989, p. 33.

⁴¹ Kenneth Piddington, "Sovereignty and the Environment: Part of the Solution or Part of the Problem", Environment, volume 31, #7, septembre 1989, p. 35.

⁴² Voir, entre autres, Sandrine Tolotti, "Deux mondes pour une planète", Croissance, #350, juin 1992, p. 8.; William Wood, George Demko et Phyllis Mofson, Op. Cit., p. 33.

industrialisés ont, la plupart du temps, la capacité de s'ajuster mais qui affecte énormément les pays en développement.

Dans la même veine, plusieurs prévoient que les prêts seront plus difficiles à obtenir. Il est probable que l'on impose de "nouvelles conditionnalités en matière de coopération: seuls les projets incluant un volet environnement recevront des financements conséquents (...)"⁴³. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) préconiseraient donc à la fois et la protection de l'environnement et l'augmentation des exportations accompagnées de fortes compressions budgétaires⁴⁴. Les PED semblent donc devoir, pour le moment, réinsérer leurs programmes de développement à l'intérieur des paradigmes environnementaux du Nord pour continuer à bénéficier de l'aide⁴⁵ et du commerce avec les pays industrialisés⁴⁶.

Loin de nous l'idée de complètement réduire le débat international en matière

⁴³ Guy Pontié et Michel Gaud, "Présentation" # sur l'environnement en Afrique, Afrique contemporaine, trimestriel #161, janvier-mars 1992, p. 7.

⁴⁴ Cf. Sven Kühn von Burgsdorf, "L'ajustement structurel à l'épreuve", Développement et coopération, #6, 1992, p. 23.; ACIDI, Rapport sur l'ajustement structurel, 1990, p. 106-107; Clyde Sanger, "Vers le redressement ou la catastrophe? Deux façons de voir l'ajustement structurel", Revue Optique, Institut Nord-Sud, 1990.

⁴⁵ A cette crainte de voir de nouvelles conditionnalités "environnementales" pour l'obtention de l'aide, Lipietz s'empresse de répondre: "qu'on se rassure: il n'y a quasiment plus d'aide à répartir, parce que le Nord du monde est en crise, parce que le Sud s'est élargi à l'Est... alors autant répartir proprement le peu qui reste"! Cf. Alain Lipietz, Op. Cit., p. 50.

⁴⁶ Vu sous cet optique, bien plus qu'une possibilité réelle de coopération, la question environnementale pourrait être porteuse de conflits entre le Nord et le Sud; elle pourrait même s'avérer être un obstacle au développement de ce dernier.

environnementale à la dynamique Nord-Sud, mais il n'en demeure pas moins que ce clivage reflète, somme toute, assez bien les grandes lignes de la problématique environnementale globale. C'est dans cette optique que nous utiliserons les catégorisations "Nord" et "Sud" afin de mieux cerner les enjeux principaux, tout en espérant que les généralisations sur lesquelles nous nous baserons en raison de ce biais (Nord-Sud) ne se feront pas aux dépens d'un apport valable à l'analyse de la problématique environnementale.

Penchons-nous donc maintenant sur les régimes internationaux dont s'est munie la communauté internationale pour faire face aux menaces environnementales globales afin d'évaluer davantage nos hypothèses de départ. Bien que l'on ne soulèvera ici que les lignes directrices et les événements majeurs, nous croyons que cela nous permettra de jeter davantage de lumière sur ce qui vient d'être dit et de démontrer, plus clairement, que les intérêts du Sud sont marginalisés au profit des leaders en matière environnementale, soit les pays du Nord.

II- Examen des accords internationaux en matière environnementale

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, diverses structures ont surgi sur la scène internationale dans le but de gérer les relations entre les États. De fait, on a vu se former au niveau international, depuis quelques années, des lois, des règles et des organisations visant directement à répondre à des préoccupations environnementales. Mais, comment ces structures internationales se sont-elles formées, et pourquoi existe-t-il une coopération en certains domaines et non en d'autres?

La Conférence de Stockholm, en 1972, est la première conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; à la suite de celle-ci, bien d'autres rencontres internationales se sont déroulées et plusieurs accords ont été signés. Parmi les plus importants, mentionnons la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) de 1973; la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à grande distance (pluies acides) de 1979 (et ses deux accords, Helsinki en 1985 et Sofia en 1988); la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone de 1985 (et son Protocole de Montréal en 1987); ainsi que la Convention de Bâle sur l'élimination et le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux de 1989; aussi, plus récemment, les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques qui ont été signées en 1992.

Les sujets de ces conventions ou accords démontrent bien la direction donnée à la formation des régimes internationaux en matière environnementale. En effet, l'on parle de commerce international, de couche d'ozone, de déchets, de changements climatiques

et de biodiversité; cependant, les questions de désertification, de déforestation, de terres arables et d'eau potable n'ont, pour ainsi dire, pas été touchées. Il importe ici de se questionner: les accords existants traitent-ils exclusivement des priorités environnementales du Nord? De même, au sein des régimes de protection établis, peut-on affirmer la prédominance des pays industrialisés?

Afin de répondre adéquatement à ces questions, nous allons maintenant examiner quelques exemples de régimes de protection. Bien entendu, nous ne pouvons ici tous les traiter; d'ailleurs, là n'est pas notre objectif. En fait, nous nous intéressons aux problèmes environnementaux globaux, c'est-à-dire ceux qui affectent l'ensemble de la planète, le Nord comme le Sud. Par exemple, bien qu'elles aient une incidence sur plusieurs pays, les questions des pluies acides⁴⁷, de la protection du bassin méditerranéen et de la protection de l'Arctique ne touchent pas *directement* la dynamique Nord-Sud; elles ont une portée que l'on pourrait qualifier de "régionale".

La communauté internationale s'est dotée de règles, de lois et d'institutions afin de faire face à trois phénomènes de portée globale: 1) la dégradation de la couche d'ozone; 2) les changements climatiques et; 3) la diminution de la biodiversité. Ce sont, ainsi, ces trois phénomènes qui retiendront notre attention dans les pages qui suivent⁴⁸. Sans en

⁴⁷ Les signataires des protocoles d'Helsinki (dioxyde de soufre) et de Sofia (oxyde d'azote) sont ou européens ou nord-américains.

⁴⁸ On pourra ici nous reprocher de ne pas considérer la question des déchets solides. Effectivement, la Convention de Bâle en est une qui englobe le Nord comme le Sud... Mais, nous jugeons qu'aux fins de notre recherche, cette question revêt peu d'intérêt, et

faire une analyse exhaustive, nous tenterons de cerner les dynamiques impliquées au sein de ces régimes, ainsi que le rôle des divers acteurs y prenant part.

2.1. Régime de protection de la couche d'ozone

La couche d'ozone est une large bande de gaz présente dans la stratosphère. Ce bouclier protège la Terre des rayons ultra-violet du soleil; sa présence est essentielle pour la vie terrestre. Le problème de la dégradation progressive de cette couche a suscité un vif intérêt au sein de la communauté internationale pendant les années 1980 et est devenu une des priorités de l'agenda environnemental mondial.

Divers produits chimiques fabriqués par l'homme peuvent être tenus responsables de la détérioration de la couche d'ozone. Les chlorofluorocarbones (CFC) et les halons sont les substances les plus souvent pointées du doigt. Le tétrachlorure de carbone et le chloroforme de méthyle sont, eux aussi, dommageables pour la couche d'ozone. La prise de conscience que la couche d'ozone se détériore et qu'un tel phénomène puisse porter

ce pour trois raisons principales. Premièrement, les clauses de cette convention sont presque uniquement commerciales, c'est-à-dire qu'elles réglementent les exportations des déchets. Deuxièmement, 80% des exportations de déchets vont d'un pays industrialisé à l'autre. Et, troisièmement, des décisions nationales peuvent tout simplement stopper l'entrée de substances nocives dans un pays (les pays africains se sont d'ailleurs dotés d'une convention spécifique en janvier 1991: la convention de Bamako). Cf. PNUE, "Basel Convention: International Agreement on Hazardous Wastes", Environmental Policy and Law, volume 19, #2, 1989, pp. 38-40 et 68-75.; Gareth Porter et Janet Welsh Brown, Global Environmental Politics, Boulder, Westview Press, pp. 85-88; Armin Rosencranz et Christopher L. Eldridge, "Hazardous Wastes: Basel after Rio", Environmental Policy and Law, volume 22, #5\6, 1992, pp. 318-320.

préjudice à la vie humaine a progressivement amené, chez plusieurs pays, une volonté de bannir, ou du moins de réduire, la production de ces substances.

En 1977, le PNUE organise une réunion d'experts sur la couche d'ozone qui conduit à l'adoption d'un Plan mondial d'action basé principalement sur la recherche. Au fil des ans, d'autres organismes voient le jour, notamment le Comité de coordination de la couche d'ozone (CCCO). Le CCCO, en collaboration avec l'organisation mondiale météorologique (OMM) et le PNUE, favorisera la progression des recherches et la publication de diverses études sur le sujet. On voit ici le rôle important qu'ont joué ces organisations dans le processus de sensibilisation internationale au problème de la dégradation de la couche d'ozone.

De même, les progrès scientifiques amèneront certains pays, dès la fin des années 1970, à réglementer nationalement l'utilisation des CFC dans les aérosols⁴⁹. En 1981, le PNUE met sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une convention globale pour la protection de la couche d'ozone⁵⁰. Ces travaux se solderont par la signature de la Convention de Vienne quatre ans plus tard. Il semblerait que la découverte d'un "trou"

⁴⁹ D'ailleurs dès le début des années 1980, les États-Unis, le Canada et les pays scandinaves avaient formé le "Groupe de Toronto". Ce groupe était fort favorable à l'implantation de mesures interdisant les CFC dans les aérosols et militait en ce sens. A cette époque, le Japon, les pays de l'est, ceux de l'Europe du Sud ainsi que la plupart des pays du Tiers-Monde semblaient opposés à toute restriction dans ce domaine. Cf. Sylvie Fauchoux et Jean-François Noël, Les menaces globales sur l'environnement, Paris, Éditions la Découverte, 1990, p. 54.

⁵⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Le PNUE -Profil, Nations Unies, p. 5.

dans la couche d'ozone au dessus de l'Antarctique, en 1985, a grandement influencé les négociations et, même, facilité la signature de cette convention.

Toutefois, bien que l'on se soit entendu pour mener à terme une action internationale contre la détérioration de la couche d'ozone, aucun engagement concret n'est alors pris en ce qui a trait au contrôle des CFC ou autres substances destructrices. Il faudra attendre le Protocole de Montréal pour que la communauté internationale s'entende sur des actions concrètes pour protéger la couche d'ozone.

Le processus de négociation menant au protocole de Montréal sera accéléré par les décisions de la firme Du Pont et, ultimement, par les positions américaines.

Effectivement

(...) Du Pont, le producteur dominant, fort d'une recherche poursuivie dans le domaine des substituts des CFC depuis 1975, anticipe le caractère inéluctable d'une réglementation restrictive en s'y ralliant en septembre 1986 (...). D'autres groupes, notamment ICI, adoptent le même comportement⁵¹.

Lors de la deuxième rencontre des parties au protocole (février 1987), les États-Unis adoptent une position agressive⁵² et vantent les mérites d'une entente contraignant les pays à réduire les CFC. Ceci en amène plusieurs à déclarer que:

(...) the US's support for regulating CFCs was first constrained by Dupont

⁵¹ Sylvie Fauchoux et Jean-François Noël, Op. Cit., p. 55.

⁵² "Les considérations de concurrence économique internationale deviennent dominantes dans la position des États: si la CEE et le Japon penchent pour une limitation de la production et un contrôle des importations, les Scandinaves et les États-Unis sont plutôt partisans d'une réduction de la consommation. Ces derniers ne sont pas mécontents de mettre ainsi en échec les exportations de CFC de la CEE, beaucoup plus importantes que les leurs" Cf. Ibidem.

Chemicals Corporation, the major domestic CFC producer, but was later actively facilitated by Dupont's development of CFC substitutes.⁵³

Toutefois, la communauté européenne et le Japon s'opposent à des mesures plus restrictives, "not least because they lacked operable substitutes"⁵⁴. Les négociateurs américains soutiennent que "the American chemical industry had courageously acknowledged the danger from CFCs and appears willing and able to develop substitute products" (il serait probablement plus adéquat de dire qu'ils ont réussi à développer des produits alternatifs à des prix acceptables!), tandis que, selon eux, les autres

(...) continually emphasize the scientific uncertainties, tell us to wait, and appear willing to take a chance on potentially significant long-term damages to global health and environment, in order to minimize the short-term costs of their own adjustment⁵⁵.

Malgré la persistance des États-Unis, appuyés par le Canada et les pays nordiques, c'est un gel de la production aux taux de 1986 et une réduction de 20% de la production qui est proposée en dernier lieu. Les Américains perçoivent cette proposition comme étant tout à fait inacceptable⁵⁶; bref, c'est la mésentente.

Une troisième rencontre aura donc lieu (du 27 avril au 30 mai 1987) afin de tenter

⁵³ Lawrence Susskind et Connie Ozawa, "Negotiating More Effective International Environmental Agreements", dans Andrew Hurrell et Benedict Kingsbury (éd.), The International Politics of the Environment, Clarendon Press, Oxford, 1992.

⁵⁴ Thomas Gehring et Sebastian Oberthür, "Montreal protocol: The Copenhagen Meeting", Environmental Policy and Law, volume 23, #1, 1993, p. 6.

⁵⁵ PNUE, "CFCs: No Agreement on Protocol", Environmental Policy and Law, volume 17, #2, 1987, p. 51.

⁵⁶ Cf. Ibidem.

de concilier les divers intérêts. Lors de cette troisième rencontre, on s'entend sur l'essentiel du contenu de l'accord tel qu'on le connaît. Mais ce n'est qu'en septembre, à Montréal, que l'on conclut la version finale du Protocole sur les chlorofluorocarbones de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone: le premier traité international visant la protection de l'atmosphère vient d'être signé⁵⁷. Il importe de préciser que c'est la première fois que des États s'entendent pour "gérer ensemble une présomption de risque à l'échelle de la planète"⁵⁸.

Le Protocole de Montréal s'applique à deux groupes de substances: les chlorofluorocarbones (11,12,113,114,115) et les halons (1211,1301,2402)⁵⁹. Le protocole engage les pays membres à réduire de moitié leur production et consommation de CFC de 1986 et également à stabiliser leur production de halons⁶⁰. On accorde aux PED dix années pour se conformer aux exigences liées au gel et aux réductions. Des mesures disciplinaires à caractère commercial pour les parties refusant de signer l'accord sont incluses dans le protocole, afin d'éviter que celles-ci puissent éventuellement tirer

⁵⁷ Le Protocole de Montréal est signé en septembre 1987. Il est entré en vigueur le 1er janvier 1989, puisqu'il y avait, à cette date, tel que prescrit dans le protocole, au moins 11 ratifications représentant au minimum les 2/3 de la consommation mondiale des substances réglementées. Plus précisément, 28 pays et la communauté européenne l'avaient signé au 1er janvier 1989. Cf. PNUÉ, "Agreement on CFCs in Force", Environmental Policy and Law, volume 19, #1, 1989, p. 2.

⁵⁸ Sylvie Fauchoux et Jean-François Noël, Op. Cit., p. 49.

⁵⁹ Environnement Canada, Protection de la couche d'ozone, Ottawa, 1991, p. 3.

⁶⁰ PNUÉ, Le PNUÉ -Profil, p. 6.

avantage de leur non participation⁶¹. La majorité des PED boude le protocole (comme par exemple la Chine, l'Inde, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan etc.) et rares sont les PED qui le signeront à cette époque.

Parallèlement à ce "désintéressement" du Sud, on voit chez les pays industrialisés une volonté de réduire les CFC plus rapidement qu'exigé par le protocole. Il est possible que cela puisse s'expliquer par les découvertes scientifiques, ainsi que par le perfectionnement de produits alternatifs. En effet, comme mentionné plus haut, plusieurs entreprises ont rapidement jugé qu'il était de leur intérêt de se tourner vers les produits de remplacement et de recyclage, les substances nuisibles à l'ozone ne semblant plus avoir d'avenir. Bref, l'influence des industries n'est plus à démontrer dans ce dossier: elles ont eu un impact évident sur la vitesse des changements dans le dossier des CFC et autres substances nuisibles à la couche d'ozone.

En 1989, lors de la première rencontre des parties au Protocole, à Helsinki, on convient qu'il serait pertinent d'*abandonner* progressivement les CFC et les halons et de rapprocher les délais visant à contrôler les autres substances destructrices d'ozone. On émet une déclaration nommée "Déclaration d'Helsinki"⁶² mais cette dernière, simple énoncé de principes, n'apporte aucun changement effectif. C'est lors de la deuxième

⁶¹ Cf. PNUE, "Ozone Protocol Adopted", Environmental Policy and Law, volume 17, #6, 1987, p. 229.

⁶² Cf. PNUE, "Protection of Ozone Layer" et "Helsinki Declaration on the Protection of the Ozone Layer", Environmental Policy and Law, volume 19, #3/4, 1989, pp. 113-114 et 137.

rencontre des parties au protocole, à Londres, en juin 1990, que cette décision prise par 81 pays sera concrétisée. Le second enjeu majeur de la rencontre de Londres sera l'attribution aux pays en développement de ressources financières et technologiques nécessaires à leur adhésion et à leur participation au Protocole⁶³.

En effet, il appert rapidement que les signataires craignent de voir leurs efforts contrés si des pays comme la Chine ou l'Inde ne signent pas l'accord. Bien que ces deux pays ne comptent que pour moins d'un cinquième de la production globale de CFC, "(...) their large populations and rapidly growing economies will increase their global CFC 'share' to fully one third by 2008"⁶⁴. Ce qui, évidemment, anéantirait toute action entreprise par les pays industrialisés pour contrer la dégradation de la couche d'ozone. Pour que le Protocole soit effectif, il devient clair qu'il faut inciter ces pays à y adhérer.

Il importe de préciser que les pays en développement se sont en bonne part tenus à l'écart des discussions relatives à l'ozone: seuls quelques pays du Sud (ayant, par ailleurs, un impact très limité sur la dégradation de la couche d'ozone) ont signé le Protocole à ses débuts. Les pays comme l'Inde, le Brésil et la Chine ne se sont pas impliqués dans les négociations et ce n'est qu'à la suite de la Conférence de Londres qu'ils signeront le Protocole.

Ceci dit, il appert tout de même que les PED ne sont pas foncièrement contre une

⁶³ Cf. PNUE, "Montreal Protocol: Phase-Out of CFCs Achieved", Environmental Policy and Law, volume 20, #4/5, 1990, p. 134.

⁶⁴ PNUE, "Montreal Protocol: Bringing the Developing World on Board", Environmental Policy and Law, volume 20, #6, 1990, p. 201.

participation au régime de protection de l'ozone. Ils sont bel et bien conscients que la dégradation de la couche d'ozone les affecte aussi; cependant, cette question ne semble pas être prioritaire pour ces pays aux prises avec de nombreux problèmes somme toute plus pressants. Leur participation à ce régime est donc, en bonne partie, conditionnelle à l'engagement des pays industrialisés d'assumer les coûts d'une telle entreprise⁶⁵. En effet, le succès d'un protocole visant la protection de la couche d'ozone repose, selon plusieurs, sur la volonté des pays industrialisés de seconder les pays du Sud dans l'atteinte d'un développement économique qui n'implique pas l'utilisation de produits chimiques dommageables pour l'ozone⁶⁶.

A Londres, on s'entend non seulement sur l'abandon progressif des CFC, des halons, du tétrachlorure de carbone (d'ici l'an 2000) et du chloroforme de méthyle (d'ici l'an 2005⁶⁷), mais également, on met sur pied un Fonds mondial visant à permettre aux pays en voie de développement de réduire leurs émissions de produits nocifs pour l'ozone et d'implanter les nouvelles technologies. Ce fonds pour la "défense" internationale de la couche d'ozone disposera d'un budget de 160 millions de dollars pour trois ans; on ajoutera 40 millions de dollars lorsque la Chine ratifiera l'entente et encore ce même

⁶⁵ Cf. PNUE, "Saving the Ozone Layer", Environmental Policy and Law, volume 19, #2, 1989, p. 45.

⁶⁶ Cf. Ibid, p. 46.

⁶⁷ Cf. Nations Unies, Deuxième réunion des parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Conférence de Londres).

montant lorsque l'Inde adhèrera, à son tour, à la convention⁶⁸. Ce fonds servira vraisemblablement à convertir les usines au Tiers-Monde, à favoriser l'utilisation de produits non dommageables pour l'ozone, à réaliser des études de cas dans divers pays, ainsi qu'à la formation⁶⁹. Bref, c'est à Londres que les pays en développement étudieront sérieusement la possibilité de faire partie de ce régime pour la protection de la couche d'ozone⁷⁰. A la suite des pressions diplomatiques, des nouvelles découvertes, et surtout des incitatifs offerts par les pays industrialisés⁷¹, des pays comme la Chine et l'Inde se joindront aux efforts internationaux. Le bilan de la conférence de Londres est donc positif en ce qui a trait à la protection de la couche d'ozone⁷² et à la coopération Nord-Sud⁷³.

⁶⁸ Il est à noter que c'est la première fois que des pays développés offrent de l'argent aux pays en développement afin de les aider à atteindre des objectifs environnementaux. Cf. PNUE, "Montreal Protocol: Phase-Out of CFCs Achieved", Op. Cit., p. 134.

⁶⁹ Ibid, p. 135.

⁷⁰ En fait, le Brésil signera l'entente en 1990, la Chine le fera en 1991, et l'Inde en 1993.

⁷¹ A Londres, les pays industrialisés élargissent le traitement préférentiel pour le Sud: à la période de délai de dix ans, on ajoute une aide technologique et financière.

⁷² La seule ombre au tableau, semble-t-il, est que l'on n'ait pas accordé beaucoup d'attention au recyclage des produits chimiques de même qu'aux dangers potentiels des substances alternatives comme les HCFC. On a seulement convenu qu'il fallait accélérer le développement de produits substitués plus sécuritaires. Cf. PNUE, "Montreal protocol: Phase-Out...", Op. Cit., p. 135 et; Nations Unies, Conférence de Londres (version finale), 1990.

⁷³ Il est à noter que les amendements votés à Londres sont entrés en vigueur le 10 août 1992. Cf. Thomas Gehring et Sebastian Oberthür, Op. Cit., p. 6.

La troisième rencontre des parties au Protocole, en 1991, ne fait aucune vague; en fait, elle passe quasiment sous silence. Aucune proposition majeure n'est acceptée, ni même soulevée. Toutefois, au printemps 1992, les trois principaux producteurs et consommateurs de substances dommageables à la couche d'ozone - soit les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne - "declared (...) that they would phase out fully halogenated carbons by the end of 1995"⁷⁴. A Copenhague, en novembre 1992 (quatrième rencontre), on s'entend pour réduire la consommation et la production de bon nombre de CFC, de halons et de HCFC⁷⁵. En fait, on prévoit qu'avec les échéanciers adoptés, "the major ozone depleting substances are envisaged to be phased out in industrialised countries within a few years"⁷⁶. La question du contrôle du méthyle de bromide a été plus épineuse; on ne s'est entendu que sur un gel en 1995. Les États-Unis proposaient un abandon complet d'ici l'an 2000, mais les pays les plus chauds de la communauté européenne s'y sont opposés, puisque qu'ils utilisent abondamment cette substance comme pesticide et qu'on ne lui a pas encore découvert de substituts

⁷⁴ Ibid, p. 7.

⁷⁵ On réduit la consommation et la production des CFC 11, 12, 113, 114, 115, du tétrachlorure de carbone, du *methyl chloroform* ainsi que de 10 autres types de CFC et ce de 100% d'ici 1996; les halons 1211, 1301 et 2402, pour leur part, voient leur consommation et leur production stoppées d'ici 1994; tandis que la consommation de HCFC, elle, sera gelée en 1996 (au taux de 1989 de la consommation de HCFC plus 3,1% de la consommation en 1989 de CFC) pour ensuite être réduite graduellement d'ici 2030. Cf. Thomas Gehring et Sebastian Oberthür, Op. Cit., tableau 1 et pp. 7-8.

⁷⁶ Ibid, p. 7.

adéquats⁷⁷. La Communauté européenne, dans son ensemble, n'a donc pas pu se prononcer en faveur de la proposition américaine. L'opposition la plus forte est toutefois venue d'Israël, pays dont les représentants étaient presque tous issus de l'industrie du méthyle de bromure; industrie faisant d'Israël un des principaux producteurs et exportateurs de ce produit⁷⁸. Bref, à Copenhague, on ne s'entend que sur un gel de la production et de la consommation, effectif en 1995.

A ces nouvelles mesures s'ajoutent l'adoption d'une "procédure de non-conformité" (non-compliance procedure) permettant de faire face à des situations particulières comme l'impossibilité temporaire d'un pays de remplir ses obligations. De plus, cette rencontre a permis de consolider le Fonds multilatéral et d'en faire l'instrument principal du système de conditions préférentielles accordées aux pays en développement⁷⁹. Précisons, en terminant, que ces derniers ont refusé d'adhérer, pour le moment, aux changements proposés à Copenhague:

The developing countries, led by India and Malaysia, refused to enter into any new obligations in the field of control measures beyond those adopted at London⁸⁰.

Mais, il est fort probable que plusieurs PED signeront le protocole et ses amendements

⁷⁷ Cf. Ibid, p. 8.

⁷⁸ Cf. Ibid, p. 9.

⁷⁹ Cf. Ibid, p. 12.

⁸⁰ Ian H. Rowlands, "The Fourth Meeting of the Parties to the Montreal Protocol: Report and Reflection", Environment, volume 35, #6, juillet-août 1993, p. 25.

dans un avenir prochain: "all of the present nonparties are developing countries, and there are significant forces encouraging them to sign and to ratify the amended protocol"⁸¹.

Que nous réserve les années à venir quant aux actions internationales pour la protection de la couche d'ozone? La rencontre prévue en 1995 sera certainement fort révélatrice de la direction que prendra la communauté internationale dans ce dossier. En effet, c'est à cette période que les divers comités d'évaluation déposeront leurs rapports et leurs conclusions, bases nécessaires à l'élaboration de nouveaux amendements. Pour le moment, on peut avancer, sans trop se tromper, que les délais concernant l'abandon des substances comme les HCFC ou le méthyle de bromide seront raccourcis et que d'autres substances seront très certainement ajoutées à la liste. De même, le nombre de participants devraient aller en augmentant⁸².

Tous les changements auxquels on a assisté depuis 1985 en ce qui a trait à l'ozone démontrent clairement le dynamisme et la capacité d'adaptation de ce régime environnemental.

In a little more than 10 years, political negotiations have yielded a strong legal instrument that is at the hearth of an equally strong international regime⁸³.

L'ozone semble être un exemple réussi de coopération internationale. Toutefois, au sein de ce régime, les PED sont clairement à la remorque des pays industrialisés. Leur

⁸¹ Ibid, p. 30.

⁸² Cf. Ibidem.

⁸³ Ibid, p. 32.

participation effective sera, de toute évidence, le principal défi que devra affronter ce régime international de protection de la couche d'ozone. Qu'en est-il pour la diminution de la biodiversité?

2.2. Régime pour la protection de la biodiversité

On considère qu'il y a de 25 à 30 millions⁸⁴ d'espèces différentes sur la Terre⁸⁵ et que "chaque jour, 100 espèces disparaissent"⁸⁶. Ces extinctions soudaines sont problématiques pour l'environnement humain puisque chaque espèce joue un rôle précis et essentiel dans le chaînon de la vie terrestre⁸⁷. Les activités humaines semblent être responsables d'une bonne partie de la diminution accélérée des ressources biologiques. "The available evidence indicates that human activities are now leading to the loss of the

⁸⁴ Cf. Jean-Paul Gandin, "Faut-il sauver l'éléphant?", Croissance, #350, juin 1992, p. 41.

⁸⁵ Dont environ seulement 1,4 million ont été clairement identifiées par les scientifiques. Sur ce total, environ 750 000 sont des insectes, 250 000 des plantes et 41 000 des vertébrés. Cf. Mostafa K. Tolba et Osama A. El-Kholy (éd.), The World Environment 1972-1992 - Two Decades of Challenge, Chapman and Hall pour le compte du PNUE, p. 187.

⁸⁶ PNUE, Le PNUE..., p. 18.

⁸⁷ Plusieurs argueront que la disparition des espèces est chose naturelle, et même que plus de 99% de celles ayant existées sont, aujourd'hui, disparues: ceci est véridique. Cependant, il semble qu'avec la croissance démographique et industrielle le nombre d'extinctions a augmenté en flèche. Cf. Mostafa K. Tolba et Osama A. El-Kholy (éd.), Op. Cit., p. 185.

planet's biological diversity, and as a consequence are eroding biological resources essential for future development"⁸⁸. Au début des années 1990, on considère la diminution de la biodiversité comme étant l'une des questions les plus pressantes.

Bien entendu, l'intérêt porté à la biodiversité ne se limite pas aux années 1990. Déjà en 1973, on met sur pied la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette convention "interdit ou contrôle le commerce de quelque 20 000 espèces menacées d'extinction"⁸⁹. Elle est entrée en vigueur en 1975 mais, pendant plusieurs années, le poids de cette dernière est réduit en raison de la non-participation de plusieurs pays grandement impliqués dans le commerce des espèces sanctionnées par la convention. Des pays comme le Japon, l'Autriche et la Belgique n'ont pas ratifié la Convention immédiatement⁹⁰. Mais dès 1982, on peut déclarer que la majorité des pays importateurs d'animaux sauvages ainsi que la plupart des principaux pays exportateurs ont ratifié la Convention. La principale faiblesse de CITES semble reposer sur une expertise technique et administrative inadéquate⁹¹. De nombreux progrès ont tout de même été réalisés. Par exemple, lors de la quatrième réunion des parties à la Convention (Botswana, 1983), "sept espèces de

⁸⁸ Ibid, p. 184.

⁸⁹ Cf. Nations Unies, Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction, 1973.

⁹⁰ Peter Jackson, "A World in Trust from one Generation to the Next", Uniterra, publié par le PNUE, #1, 1982, p. 30.

⁹¹ Ibidem.

baleines ont reçu le degré le plus élevé de protection et des tentatives pour assouplir les restrictions imposées au commerce des produits obtenus à partir des loups, des chats sauvages d'Amérique, des lynx, des loutres, de certains produits obtenus à partir de l'ivoire, et des cactus, ont échoué!"⁹². En 1989, dans le cadre de la convention, les pays membres ont interdit le commerce international de l'ivoire, protégeant ainsi davantage l'éléphant⁹³. Inutile de préciser "qu'il n'est possible de protéger les espèces migratrices que si les pays qu'elles traversent collaborent!"⁹⁴

Une seconde convention est adoptée en 1979, la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CMS). Cette dernière "constitue une ossature pour les besoins de recherches coordonnées, pour la protection des habitats et la réglementation de la chasse"⁹⁵. Cette convention vise, en définitive, à s'assurer que les efforts pour la conservation des espèces dans une région ne soit pas anéantis par l'exploitation incontrôlée dans d'autres régions transitoires, par lesquelles ces espèces doivent passer⁹⁶. Il existe également une Convention sur la protection des marécages; on y fait souvent référence en utilisant le nom de "RAMSAR Convention". Celle-ci vise

⁹² PNUE, "1983: Succès dans la protection de la vie sauvage", Uniterra, no spécial, 1984, p. 32

⁹³ PNUE, Le PNUE..., p. 19.

⁹⁴ Ibidem.

⁹⁵ Ibidem.

⁹⁶ Peter Jackson, Op.Cit., p. 30.

à promouvoir la conservation des endroits marécageux qui constituent des habitats de toute première importance pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons et pour d'autres créatures.

A ces trois conventions s'ajoutent, au cours des années 1980, la mise sur pied de plusieurs organisations. Effectivement, afin de répondre aux besoins d'information des divers pays et à la nécessité de poursuivre les recherches en biodiversité, le WCMC (Centre de surveillance de la conservation mondiale) et l'IBPGR (l'Office international des ressources génétiques végétales) voient le jour. La FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), le WWF (World Wildlife Fund) et le MAB (l'Homme et la biosphère) de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) oeuvrent également vers une meilleure compréhension des espèces dans leur globalité (ressources génétiques, habitats...)⁹⁷. De même, le PNUE et l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) publient deux documents d'action concernant la biodiversité. Le premier texte est devenu la Stratégie pour la conservation du Monde (1980), et le second, la Charte mondiale pour la nature (1982). Ces deux documents ont servi de référence pour la mise en place de nombreuses stratégies nationales. En 1990, 106 pays participent à la CITES⁹⁸; cette adhésion massive démontrent, en quelque sorte, qu'ils acceptent de mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de conservation. Il importe de se demander si le succès de CITES est d'abord et avant

⁹⁷ PNUE, Le PNUE..., p. 19.

⁹⁸ Ibid, p. 20.

tout dû au fait que c'est principalement une convention commerciale.

Toutes ces actions internationales décrites jusqu'à maintenant témoignent des efforts déployés en vue de protéger ou, du moins, de gérer les espèces vivantes. Mais, les contrôles sont ardues et il appert rapidement que ces mesures ne peuvent assurer la survie des espèces et des écosystèmes sur une base mondiale: un effort conjoint est nécessaire⁹⁹. Ainsi, à la fin des années 1980, le désir de mettre sur pied une convention globale portant directement sur la biodiversité se fait sentir. Plusieurs groupes environnementaux ainsi que le PNUE veulent, en effet, sensibiliser la communauté internationale à l'importance de la biodiversité et à la nécessité de mettre en place des réserves afin de la préserver¹⁰⁰. En 1990, on crée donc un groupe de travail¹⁰¹ chargé de préparer une ébauche acceptable pour l'ensemble des pays. On espère arriver à une entente avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), à Rio, en juin 1992.

S'ensuit une véritable course contre la montre et six rencontres officielles du comité de travail¹⁰². L'étude de ces rencontres officielles, bien qu'intéressante, n'est pas

⁹⁹ PNUE, "Biodiversity -The Legal Aspects", Op. Cit., p. 324.

¹⁰⁰ Cf. Mark Nichols et Mac Margolis, "The Fate of the Earth -the Earth Summit in Brazil Aims to Avert a Global Disaster", Maclean's, 16 décembre 1991, pp. 35-36.

¹⁰¹ INC: Intergovernmental negotiating committee.

¹⁰² La première rencontre s'est tenue au début de l'année 1991; la seconde en juin 1991 à Madrid; la troisième a eu lieu à Nairobi du 20 septembre au 4 octobre 1991; la quatrième s'est tenue du 22 novembre au 6 décembre 1991 à Genève; les cinquième et sixième rencontres ont eu lieu à Nairobi en février et en mai 1992 respectivement.

essentielle pour notre travail. Elles se sont déroulées sur une courte période (moins de deux ans) et n'ont pas été l'objet de médiatisation poussée. En fait, les États ne se sont entendus que quelques jours à peine avant le début de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) au Brésil, ce qui a eu pour résultat de ne donner que très peu de temps aux pays pour évaluer les effets et décider des stratégies à employer. L'étude de la Conférence de Rio est donc, selon nous, davantage révélatrice des enjeux et des positions des divers acteurs. Nous nous pencherons donc sur cet événement.

Comme sus-mentionné, la majorité des articles concernant les obligations et les mesures spécifiques sont acceptés par les participants peu avant la rencontre à Rio¹⁰³.

On peut résumer le contenu de la convention en 7 principaux éléments-clés:

- Conserver in situ et ex situ les espèces sauvages et domestiques.
- Promouvoir et rehausser la recherche, l'éducation, la formation, la conscientisation du public et la coopération scientifique et technique.
- Réaliser des sondages et des inventaires de la diversité biologique.
- Assurer l'accès aux ressources génétiques et aux technologies pertinentes.
- Manier la biotechnologie et la distribution de ses bénéfices.
- Bénéficier du savoir indigène et local et en encourager le développement.
- Obtenir des ressources financières additionnelles afin de permettre l'implantation

¹⁰³ Quant à la question du mécanisme de financement et des questions adjacentes, le débat reste ouvert.

de la Convention.¹⁰⁴

Cette convention constitue une première pour deux raisons. D'abord, on tient compte, pour la première fois, du niveau génétique de la biodiversité. Ensuite, on considère la biodiversité comme étant une responsabilité globale, nécessitant, en dépit de la souveraineté des États, des actions parallèles et coordonnées¹⁰⁵.

Tout juste avant le début du Sommet, les États-Unis laissent entendre qu'ils ne signeront pas la Convention. Ce refus américain devient rapidement la nouvelle principale de la CNUED. Bien qu'appuyant la Convention dans son ensemble, les Américains éprouvent des réticences quant à la clause concernant les transferts financiers et la protection des droits de propriété intellectuelle. En effet, d'accord avec l'idée de protéger la faune et la flore, ils ont refusé "le principe que les utilisateurs des ressources vivantes à des fins de pharmacologie ou alimentaire soient obligés de payer des compensations aux pays qui abritent ces espèces, pour leur donner le moyen de les protéger aux bénéfices du reste de la planète"¹⁰⁶. Une telle convention, selon les Américains, aurait pour effet "d'effrite[r] les droits associés aux brevets détenus par les firmes multinationales de la biotechnologie lorsqu'elles utilisent des plantes ou des animaux du Tiers-Monde pour la

¹⁰⁴ Mostafa K. Tolba et Osama A. El-Kholy, Op. Cit., p. 211.

¹⁰⁵ Cf. PNUE, "Biodiversity -The Legal Aspects", Op. Cit., p. 325.

¹⁰⁶ Louis-Gilles Francoeur, "Le Sommet de Rio entrouve la porte à une vision d'une planète verte", Le Devoir, 15 juin 1992.

mise au point d'aliments, de médicaments, de procédés industriels"¹⁰⁷. Bref, la convention sur la biodiversité, selon les États-Unis, met en danger l'industrie biotechnologique. Ils refusent donc de signer cette convention, se démarquant ainsi des autres pays industrialisés. Inutile de préciser, ici, l'importance économique des firmes de biotechnologie aux États-Unis, de surcroît en période électorale.

Malgré les craintes de plusieurs pays quant aux interprétations possibles de certaines clauses, les membres du G-7 (à l'exception des États-Unis) ont jugé que les bienfaits de la Convention seraient supérieurs aux risques et aux coûts. Près de 150 pays ont signé la Convention; ils s'engagent par ce geste à encourager la protection des espèces (animales et végétales) en danger. Le Canada s'est distingué en étant le premier pays industrialisé à annoncer qu'il la signerait, ceci lui a donné belle prestance tout au long de la conférence¹⁰⁸. La CEE et le Japon ont, pour leur part, indiqué leur intention de signer la Convention pendant la rencontre¹⁰⁹. En janvier 1993, 160 pays ont signé la Convention et 6 pays l'ont ratifiée¹¹⁰. Elle entrera en vigueur après la ratification de 30

¹⁰⁷ Ibidem.

¹⁰⁸ Cf. James Rusk, "Mulroney signs ecopact", The Globe and Mail, 12 juin 1992.

¹⁰⁹ Il est à noter que le Japon a fait une déclaration expliquant dans quel sens il interprétait la convention, et que la Grande-Bretagne a décidé de faire de même en ce qui concerne les clauses de financement. Cf. Agence Reuter, "Le Japon signe la convention sur la biodiversité et Bush demande un sommet sur le réchauffement climatique", La Presse, 13 juin 1992.

¹¹⁰ Cf. PNUE, "Talks on Biodiversity Convention", Environmental Policy and Law, volume 23, #2, 1993, p. 62-63.

pays.

En ce qui a trait aux PED, la Convention sur la biodiversité fut plus délicate que la question du changement climatique (on y reviendra) et ce, pour la bonne raison que l'on vise directement à gérer un secteur de ressources qu'ils sont souvent les seuls à posséder.

Le Sud - en tant que plus grand dépositaire d'espèces et de forêts tropicales - était très réticent à se faire imposer au nom d'un patrimoine universel ce qui est perçu comme des limites à son développement¹¹¹.

Afin, donc, d'encourager la participation du Tiers-Monde, une panoplie de résolutions furent insérées à l'entente lors des discussions précédant Rio. Bien que le marchandage fut long, les pays en sont arrivés à plusieurs compromis. Comme mentionné, les membres du G-7, sauf les États-Unis, ont jugé que les bienfaits de la Convention seraient supérieurs aux coûts engendrés. Ils se sont engagés: - à fournir des fonds et de la technologie afin de permettre aux PED de protéger la diversité biologique; - à assurer un accès commercial aux diverses ressources biologiques ainsi qu'une juste répartition, entre les pays fournisseurs et les pays qui développent ces ressources, des revenus engendrés par le biomatériau; - à procurer aux pays en développement, sur une base préférentielle, les technologies de conservation. Ces clauses spéciales concernant les pays en développement ont grandement incité ces derniers à signer la convention¹¹².

La position américaine face à la signature de la convention sur la biodiversité, bien

¹¹¹ François Houle, Op. Cit., p. 5.

¹¹² Il est à noter que ces clauses préférentielles sont probablement responsables en partie de la crainte des américains pour leurs industries biotechnologiques.

qu'ayant fait beaucoup de bruit, n'a pas empêché la majorité des participants à la CNUED de l'endosser. En fait, le leadership semble avoir été pris par les Japonais, les Européens et même, les Canadiens. Les pays industrialisés formaient donc, somme toute, un bloc uni malgré le refus américain de signer.

Toutefois, la convention sur la biodiversité a été difficile à négocier, et rien ne porte à croire qu'elle sera plus aisée à implanter malgré la signature de cette convention, au début de 1994, par les Américains. Comme le dit si bien Lipietz,

Les laboratoires du Nord ne pourront pas "breveter le vivant" contre le Sud et devront payer une redevance pour le pillage des gisements génétiques du Sud... si l'on arrive à faire préciser les termes de cette convention¹¹³.

En effet, "if the developed world does not honour what it has (reluctantly) agreed to, the Convention will remain a paper tiger¹¹⁴". Les pays en développement ne peuvent assumer seuls les coûts liés à la protection de leur biodiversité et les pays industrialisés devront vraisemblablement desserrer les cordons de leur bourse. A la question financière s'ajoute très certainement l'épineux problème de la souveraineté qui devra être constamment pris en considération. Le contrôle et la surveillance ne sont pas toujours possibles, la diversité biologique fait partie de territoires bien délimités; il sera donc très difficile de vérifier si la convention est bel et bien appliquée. Parallèlement, et, à notre sens, surtout, un équilibre devra être trouvé entre, d'une part, la nécessité de protéger les ressources biologiques et, d'autre part, la nécessité d'utiliser ces ressources pour la survie

¹¹³ Alain Lipietz, Op. Cit., p. 50.

¹¹⁴ PNUE, "Biodiversity -The Legal Aspects", Op. Cit., p. 325.

et le développement économique des régions défavorisées. Les discussions à Rio ne semblent pas s'être suffisamment préoccupées de cette réalité, pourtant essentielle au maintien d'un niveau de vie acceptable pour les populations du Sud¹¹⁵. Reste à voir si la convention sur les changements climatiques a su mieux répondre aux besoins et intérêts des participants en présence.

2.3. Régime pour les changements climatiques

Le gaz carbonique (CO₂) agit dans l'atmosphère comme une couche laissant passer la chaleur du soleil et la retenant ensuite. Sans cet "effet de serre naturel", la vie terrestre, telle que nous la connaissons, serait impossible. Cependant, avec l'industrialisation et l'activité humaine croissante, des problèmes font surface. En effet, les concentrations de CO₂ et autres gaz "de serre" augmentent à un rythme important, et détruisent, du même coup, l'équilibre naturel. C'est ainsi que, selon les spécialistes, les températures augmentent et mettent en péril l'écosystème dans son entier. Cet effet de serre implique "une série de menaces potentielles pour l'environnement, notamment, des inondations et

¹¹⁵ Il faut comprendre qu'à la base de la Convention sur la biodiversité il y a deux idées fort contradictoires. D'une part, la conviction que "tout ce qui sort des laboratoires est payant et tout ce qui vient des campagnes et des forêts du Sud est gratuit" et d'autre part, "ce qui vient des laboratoires est un bien commun de l'humanité, puisque c'est le fruit de la recherche scientifique; et tout ce qui vient de la nature ou des variétés de pays appartient aux États - au même titre que les mines, le pétrole etc.". Bien que ce soit une caricature des deux blocs, il n'en demeure pas moins que ces raisonnements soutiennent en bonne partie les positions de part et d'autres. Cf. Alain Lipietz, Op. Cit., p. 37.

l'érosion côtière, l'élévation de la nappe phréatique, la désertification et les famines etc."¹¹⁶

On estime qu'un cinquième environ de l'effet de serre est causé par le méthane et le protoxyde d'azote, un quart est provoqué par les chlorofluorocarbones (CFC), et la cause principale semble être le gaz carbonique (CO₂) dont la présence a nettement augmenté au cours des dernières années. C'est donc sur le CO₂ que s'est concentrée l'attention des divers acteurs à l'échelle internationale¹¹⁷.

Les scientifiques ont identifié deux raisons principales à cette hausse de CO₂ dans l'atmosphère: la première est l'industrialisation (l'augmentation des centrales électriques, des industries, de l'utilisation des combustibles entraînent de fait la hausse de l'émission de gaz carbonique), la seconde est l'activité humaine qui a perturbé les deux systèmes naturels permettant l'absorption du gaz carbonique, soit les feuilles des arbres (par la coupe) et les phytoplanctons (que les rayons ultraviolets détruisent).

Selon plusieurs, "la température moyenne de la terre, au cours des 10 000 dernières années, n'a pas varié de plus de 1 ou 2 degrés celcius (...) l'IPCC (Commission Intergouvernementale sur les changements climatiques) a conclu que la température moyenne de la surface de la terre s'élèvera probablement de 1 degré centigrade d'ici l'an 2005 et jusqu'à 3 degrés d'ici l'an 2100"¹¹⁸. Toutefois, la prudence est de rigueur

¹¹⁶ PNUE, Le PNUE..., p. 6.

¹¹⁷ Sylvie Faucheux et Jean-François Noël, Op. Cit., p. 65.

¹¹⁸ PNUE, Le PNUE..., p. 6.

lorsqu'on essaie de chiffrer le changement climatique. Les chercheurs sont loin de s'entendre sur ce sujet: les climats ont toujours connu des variations de décennies en décennies et pour diagnostiquer un réchauffement il faut le noter sur une longue période¹¹⁹. Il semble que l'on ne puisse scientifiquement démontrer, pour le moment, hors de tout doute, que l'on assiste à un réchauffement climatique irréversible¹²⁰. Nombreux sont les pays qui utilisent cette incertitude pour justifier l'inaction ou les ressources limitées accordées à cette question.

Ceci dit, bien qu'il n'y ait pas encore consensus sur la question, rares sont ceux qui maintiennent que l'effet de serre n'est pas un phénomène sérieux. En effet, la majorité juge que les connaissances actuelles sont suffisantes pour justifier l'action. Plusieurs analyses démontrent "que les températures mondiales au cours de la dernière décennie ont été supérieures à celles de n'importe quelle autre décennie depuis le début des enregistrements officiels"¹²¹; et que cette augmentation "est compatible avec

¹¹⁹ "Pour être en mesure d'affirmer que le climat a véritablement changé de façon permanente et que les changements observés ne sont pas seulement une aberration naturelle, les climatologues doivent posséder des enregistrements de ces changements apparents portant sur trente ans au minimum (...) bien que l'on ait observé un réchauffement progressif au cours du siècle actuel, les modifications accentuées de divers aspects du climat mondial n'ont commencé à se manifester qu'au début des années 80. Par conséquent, si les climatologues observent les précautions traditionnelles de leur discipline, ce ne sera que pendant la première décennie du 21e siècle qu'ils pourront préciser si oui ou non les activités humaines ont déclenché un changement irréversible du climat mondial." Jan Sinclair, "Le Changement climatique mondial: il est déjà une réalité", Notre Planète (magazine du PNUE), volume 3, 32, 1991.

¹²⁰ Cf. PNUE, Le PNUE..., p. 6.

¹²¹ Jan Sinclair, Op. Cit.

l'augmentation observée du CO² et des autres gaz à effet de serre"¹²². Ce semble donc être l'intensité du phénomène, le rythme de son évolution, ainsi que les actions à entreprendre qui sont discutés, plutôt que la reconnaissance même du problème¹²³.

Le problème de l'effet de serre s'est imposé progressivement à la communauté internationale, surtout depuis 1985, année de la Conférence de Villach. Toutefois, c'est à Genève, en 1979, que s'est tenue la première conférence mondiale sur le climat. De cette conférence est né le Programme Climatologique mondial¹²⁴. "Ce programme international a été à l'origine d'une intensification considérable de la recherche dans le domaine du climat"¹²⁵ et a favorisé la tenue de nombreuses rencontres scientifiques. Par exemple, celle organisée par le PNUE, l'OMM (Organisation Météorologique mondiale), et le CIUS (Conseil international des unions scientifiques) à Villach en Autriche en 1985¹²⁶ ou encore celle de 1987 à Bellagio. Les experts à ces conférences se sont tous entendus pour dire que l'effet de serre est *susceptible* de provoquer un réchauffement significatif de la terre dans un futur rapproché. En 1988, à la conférence

¹²² Bien qu'elle ne puisse être attribuée d'une manière scientifique rigoureuse, uniquement à ces seuls gaz à effet de serre. Cf. André Berger, Le climat de la Terre - un passé pour quel avenir, Belgique, De Boeck université, 1992, p. 375.

¹²³ Cf. Jacques Benhaim, Armelle Caron et François Levarlet, "La maîtrise des émissions de CO₂: un accord international est-il possible?", Mondes en développement, tome 19, #75-76, 1991, p. 115.

¹²⁴ Cf. André Berger, Op. Cit., pp. 372-373.

¹²⁵ Ibid, p. 374.

¹²⁶ Cf. PNUE, Le PNUE..., p. 6.

de Toronto sur les changements atmosphériques, on recommande que les pays "réduisent les émissions de CO₂ d'environ 20% de leur valeur de 1988 d'ici l'an 2005"¹²⁷. En 1990, lors de la deuxième conférence mondiale sur le climat, on propose de geler au niveau de 1990 les émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre, et ce, d'ici l'an 2000. Ces propositions n'obligent toutefois pas les pays, car elles n'ont pas de caractère contraignant. Si l'on veut rendre ces propositions effectives, il importe de s'entendre sur une convention qui aurait force de loi au niveau international.

En 1988, le comité intergouvernemental sur les changements climatiques (IPCC) sera formé, sous l'égide du PNUE et de l'OMM, suite aux pressions internationales. L'objectif visé est de poursuivre des recherches sur le climat permettant de consolider les connaissances scientifiques ainsi que d'identifier les réponses possibles¹²⁸. Pour ce faire, on met sur pied des groupes de travail "chargés respectivement de l'évaluation scientifique, des conséquences de l'évolution du climat et des stratégies de réponse politique"¹²⁹. En 1989, on forme un quatrième groupe de travail chargé des questions spécifiquement liées aux pays en développement.

Lors de la deuxième conférence mondiale sur le climat, à Genève en 1990, l'IPCC présente ses premiers résultats. Cette commission conclut que:

¹²⁷ Comité permanent de l'environnement, En rupture d'équilibre. Le risque de changements climatiques irréversibles, mars 1991.

¹²⁸ Cf. Matthew Paterson et Michael Grubb, "The International Politics of Climate Change", International Affairs, volume 68, #2, avril 1992, p. 294.

¹²⁹ André Berger, Op. Cit., p. 376.

(...) les changements climatiques sont une réalité. Nous ignorons leur ampleur et leur position chronologique, et nous ignorons ce qui est acceptable. Nous savons qu'il existe un laps de temps entre l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre et l'apparition de changements climatiques, et nous savons aussi que ces changements climatiques se poursuivront pendant des décennies, voire des siècles.¹³⁰

Malgré les incertitudes scientifiques avouées, le rapport établit clairement que le changement climatique est un problème sérieux auquel la communauté internationale se doit de chercher des solutions. Suite à la présentation de ce rapport, l'assemblée générale des Nations Unies décide de mettre sur pied un Comité intergouvernemental de négociations pour une Convention-cadre sur le changement climatique (Intergovernmental Negotiating Committee: INC).

Les négociations au sein de ce comité ont débuté en février 1991¹³¹, à Washington, par la tenue de la première rencontre officielle communément appelée INC 1. On y amorçe les pourparlers en vue d'établir une convention sur les changements climatiques. En fait, "virtually the entire first session was occupied by disputes about what working groups to establish, and, as a result, the INC could not begin substantive discussions on the convention"¹³². Lors de la deuxième rencontre (INC 2), à Genève en juin 1991, les pays affichent leurs couleurs et donnent le ton aux négociations. Ce sont

¹³⁰ Jan Sinclair, "Le réchauffement de la planète: un cercle vicieux", Notre Planète (magazine du PNUE), volume 3, #1, 1991.

¹³¹ Plus précisément du 4 au 14 février 1991.

¹³² Daniel Bodansky, "Draft Convention on Climate Change", Environmental Policy and Law, volume 22, #1, 1992, p. 6; et Cf. PNUE, "Climate change", Environmental Policy and Law, volume 21, #2, 1991, p. 50.

les États-Unis et la Chine (deux des trois pays produisant plus de la moitié des émissions de CO₂!) qui se démarquent le plus, puisqu'ils prennent rapidement et fermement position contre toute inclusion de contraintes dans la convention quant à la réduction des émissions de CO₂¹³³. Le groupe des 77, pour sa part, soulève vigoureusement la nécessité d'établir un fonds multilatéral permettant d'assurer un transfert technologique et financier aux pays en développement. Ce transfert de ressources est essentiel, disent-ils, afin d'amortir l'impact des mesures de contrôle qu'ils devront éventuellement appliquées dans le cadre de la convention sur les changements climatiques. La quasi-totalité des pays industrialisés présents reconnaissent l'importance de tels transferts; toutefois, les États-Unis, une fois de plus, se démarquent par leur opposition à un fonds de ce genre¹³⁴. Les négociations sont ardues et on progresse très lentement. Bref, ce qui ressort de cette rencontre, c'est la certitude qu'il faut composer avec la position minimaliste américaine et surtout presser le pas si l'on veut obtenir une entente d'ici la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio, en juin 1992. Les espoirs se tournent donc vers les troisième et quatrième rencontres, se tenant respectivement du 9 au 20 septembre 1991 à Nairobi et du 9 au 20 décembre 1991 à Genève.

L'INC 3 et l'INC 4 n'obtiendront que des résultats forts mitigés. En effet, le 20 décembre 1991 "most of the real work of the INC remains -both political work to negotiate compromises on the many issues that are unresolved, and legal work to produce

¹³³ Cf. Sebastian Oberthür, Op. Cit., p. 195.

¹³⁴ Ibid, pp. 194-195.

a clear, logical, and consistent text"¹³⁵. Les pays participants ne s'entendent même pas sur la nature de la convention qu'ils négocient. On oscille entre le désir de mettre sur pied une convention comme celle négociée à Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985) - ou encore comme celle sur la pollution atmosphérique transfrontalière à distance (1979) - ou plutôt, une convention contenant des engagements spécifiques et fermes ainsi que des mécanismes d'implantation¹³⁶. Les États-Unis défendent la première option¹³⁷ tandis que les pays de la communauté européenne, de même que le Canada, l'Australie et les pays nordiques, favorisent l'implantation d'une convention "with detailed provisions on both commitments and mechanisms"¹³⁸, incluant une stabilisation des émissions de CO₂ aux taux de 1990 d'ici l'an 2000. La question majeure est donc de savoir si la convention contiendra des échéanciers et des objectifs précis, ou si elle sera plutôt une charpente qui servira de base pour la négociation d'un protocole futur. Suite aux négociations de Nairobi (INC 3) et de Genève (INC 4), il est clair que les pays devront décider s'ils préfèrent une convention contraignante sans la participation des États-Unis ou bien s'ils préfèrent une convention de portée limitée mais que les États-Unis

¹³⁵ Daniel Bodansky, Op. Cit., p. 5.

¹³⁶ Ibid., p. 6.

¹³⁷ Les États-Unis ne veulent pas d'une convention contenant des engagements fermes quant aux délais et réductions nécessaires. Ils ont le plus haut taux d'émission de CO₂ par habitant au monde; il va sans dire, donc, que des engagements fermes seraient pour eux fort coûteux. Toutefois, ils favorisent l'élaboration de mécanismes d'implantation solides ainsi que le développement d'"advisory committees".

¹³⁸ Daniel Bodansky, Op. Cit., p. 7.

signeront¹³⁹. Pour leur part, la plupart des pays en développement sont prêts à appuyer une convention contraignante¹⁴⁰ pour autant qu'elle s'adresse prioritairement aux pays développés et que soit mis sur pied un nouveau mécanisme de financement, indépendant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹⁴¹.

La cinquième et la sixième rencontre, soit l'INC 5 et l'INC 6, se sont tenus à New York, en février et en avril 1992. Les différences entre les pays n'ont pas réellement diminué. On s'entend sur des engagements généraux qualitatifs, mais avec l'échéance de Rio approchant de jour en jour, la majorité des participants semblent accepter implicitement l'éventualité d'une convention ne contenant ni délai ni objectifs précis¹⁴². C'est d'ailleurs ce qui se produira à Rio.

En effet, les américains déclarent, dès les premiers jours de la Conférence, qu'ils ne signeront pas la convention si elle les lie à des échéanciers précis pour la réduction ou

¹³⁹ Ibid, p. 10.

¹⁴⁰ Ce sont surtout les pays insulaires et ceux longeant les côtes où possédant de grands deltas (tel l'Indus, le Gange etc.) qui se feront entendre. Ces pays "plus susceptibles d'être affectés" militeront rapidement en faveur de mesures visant à réglementer les émissions de ces gaz. D'ailleurs, le président des îles Maldives, en plein coeur de l'océan Indien, exprime dès 1987 ses craintes face au phénomène du changement climatique et donne, en quelque sorte, à la communauté internationale, le signal d'alarme. Cf. Shridath S. Ramphal, "Equity and Sustainability: A Southern Perspective", Ecodecision, #1, 1991, p. 60.

¹⁴¹ Daniel Bodansky, Op. Cit., p. 7.

¹⁴² En effet, "a coalition without the US would [probably] be both ineffective, because of its major contributions to global emissions, and politically impracticable". Matthew Paterson et Michael Grubb, Op. Cit., p. 308.

l'abandon des gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone ou le méthane. Les américains craignent qu'"une diminution de leur consommation de carburants d'origine fossile, pétrole et charbon, ne nuise à la reprise de leur économie"¹⁴³. Inutile de préciser, également, que les élections américaines allaient se tenir sous peu.

C'est ainsi que l'objectif de réduire les gaz à émissions de serre, excluant ceux couverts sous le protocole de Montréal, au niveau de 1990 pour l'an 2000, se trouve remplacé par des clauses moins contraignantes. Par exemple, par l'article 4.2 de la convention, les pays signataires s'engagent seulement à adopter des mesures visant à atténuer les changements climatiques causés par les gaz à effet de serre, et on fait référence un peu plus loin au fait que ces politiques devraient prendre en ligne de compte "que le retour aux niveaux de 1990 contribueraient à améliorer la situation"¹⁴⁴. En d'autres mots, la convention laisse à chacun la possibilité de déterminer l'ampleur des réductions et les échéanciers à appliquer, obligeant simplement les pays à préparer des politiques pour faire face à ce problème.

Les pays producteurs de pétrole, tel l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Émirats Unis ainsi que l'Iran et l'Irak, n'ont pas voulu signer la convention sur les changements

¹⁴³ Louis-Gilles Francoeur, "Le Canada fonctionnera tout seul", Le Devoir, 11 juin 1992. D'autres, encore, expliquent la position américaine par deux éléments: "the extreme personal hostility of the leading administration personnel (...) [and] the 'gaz guzzler' culture that has long been accustomed to low-price energy", voir Matthew Paterson et Michael Grubb, Op. Cit., p. 302.

¹⁴⁴ Cf. Louis-Gilles Francoeur, "La CEE se ligue contre l'effet de serre", Le Devoir, 10 juin 1992.

climatiques: "A leurs yeux, elle désigne beaucoup trop leur ressource essentielle comme l'une des causes de la détérioration de l'atmosphère et du climat."¹⁴⁵ Les européens, pour leur part, se sont engagés, parallèlement, à réduire les émissions des gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici l'an 2000: ils ont signés une déclaration conjointe¹⁴⁶ en ce qui a trait à l'effet de serre¹⁴⁷.

La Convention sur les changements climatiques de Rio est une base pour d'ultérieures négociations sur des protocoles adjacents. Les négociations ne s'annoncent toutefois pas faciles. Car, si tous s'entendent pour reconnaître que la communauté internationale doit intervenir et agir, des divergences sont visibles quant aux mesures à prendre pour remédier au phénomène de l'effet de serre et, plus globalement, aux changements climatiques. La force économique des pays et, conséquemment, leur capacité de payer pour de nouvelles mesures de contrôle varient énormément:

States vary in the ease with which they can reduce emissions, according to their current efficiency, wealth and technological capability for improving efficiency, as well as their access to non-fossil resources.¹⁴⁸

Ce qui explique certainement l'opposition de plusieurs à l'inclusion de contraintes

¹⁴⁵ Agence France-Presse, "Les documents signés: une Déclaration, deux Conventions et l'Agenda 21", La Presse, 15 juin 1992. On voit donc ici qu'une division est présente au Sud entre les pays producteurs de pétrole et les autres.

¹⁴⁶ Cf. Louis-Gilles Francoeur, "La CEE...", Op. Cit.

¹⁴⁷ Le Canada n'a pas signé cette déclaration. Il est à noter qu'il détient un des taux les plus élevés de consommation d'énergie per capita.

¹⁴⁸ Matthew Paterson et Michael Grubb, Op. Cit., p. 295.

spécifiques dans la convention.

Effectivement, les indicateurs énergétiques et ceux de développement (la situation nationale en quelque sorte) des pays apportent une bonne "explication des positions défendues et des engagements contractés par chacun d'entre eux (...) [il y a] un rapport entre les situations économiques des États et la position qu'ils tiennent vis-à-vis du problème de l'effet de serre"¹⁴⁹. Les intérêts économiques d'un pays entrent en cause dans la détermination de ses politiques environnementales et de sa position à l'échelle internationale: la situation interne nous révèle souvent de précieux indices sur le pourquoi et le pragmatisme des choix environnementaux de chacun¹⁵⁰. Ceci est particulièrement flagrant dans le cas des changements climatiques. Car, contrairement à la couche d'ozone qui nécessitait l'abandon de certaines substances utilisées dans quelques industries, le problème des changements climatiques et le rôle qu'y tient le CO₂ remettent en question nos schèmes de développement économique, et entraînent des changements majeurs pour les économies industrialisés.

L'importance du facteur économique semble donc central pour la question de l'effet de serre. La réduction des émissions de CO₂ renvoie directement à la nécessité de modifier les politiques énergétiques, et donc de transformer une importante partie de l'équilibre économique mondial. En effet, 80% de l'augmentation de CO₂ imputable à

¹⁴⁹ Cf. Jacques Benhaim, Armelle Caron et François Levarlet, Op. Cit., p. 116.

¹⁵⁰ Malheureusement, nous ne pouvons ici qu'effleurer cette dimension de la problématique environnementale.

l'homme "provient du secteur énergétique, le reste est dû à la déforestation et à l'accroissement des surfaces agricoles"¹⁵¹. Ce sont nos sociétés à haut niveau de consommation énergétique (pays industrialisés) qui sont pointées du doigt¹⁵²: en fait, elles produisent plus de 50% des émissions de CO₂¹⁵³. Cette réalité amène plusieurs pays en développement à adopter un comportement "agressif" et accusateur à l'endroit des pays industrialisés. Le Nord étant responsable des quantités énormes de CO₂ présentes dans l'atmosphère, le Sud juge que c'est à celui-ci qu'il revient de payer la note. Comme pour les dossiers concernant l'ozone et la biodiversité, il est clair que les efforts du Nord seront vains si les pays en développement ne participent pas aux accords fonctionnels. Les PED, bien que n'étant responsables que pour le quart des émissions de CO₂, ont un immense potentiel de croissance dans ce domaine¹⁵⁴.

Pour inciter les pays en développement à signer la Convention, on a prévu

la création d'un Fonds multilatéral (200 millions de \$) (...) Il est prévu, dans la formulation même de la Convention, que les pays en développement

¹⁵¹ Sylvie Fauchoux et Jean-François Noël, Op. Cit., p. 66.

¹⁵² Toutefois, si l'on se penche sur la situation *par pays*, on s'aperçoit que les trois principaux producteurs de CO₂ ne proviennent pas tous du "bloc occidental". En effet, les États-Unis, la Chine et l'ex-URSS se partagent tous trois ce titre -peu enviable, semble-t-il- de principaux producteurs de gaz à effet de serre. Ceci dit, "les raisons qui font des États-Unis, de la Chine et de l'ex-URSS les trois émetteurs de carbone les plus importants du monde diffèrent totalement: politique de gaspillage des ressources fossiles pour les États-Unis, démographie pour la Chine, et inefficience technologique pour l'URSS". Cf. Jacques Berhaim et al., Op. Cit., p. 116.

¹⁵³ Cf. Jacques Berhaim et al. Op. Cit., p. 116.

¹⁵⁴ Matthew Paterson et Michael Grubb, Op. Cit., p. 297.

seront tenus de se conformer à l'entente seulement si les articles sur les ressources financières et les transferts de technologie sont en vigueur¹⁵⁵.

Il semblerait que ces promesses de nouveaux fonds, accompagnées des conséquences économiques liées à l'adoption de ces règles par les pays du Nord, ont convaincu la plupart des PED de signer et de participer à l'accord. Il faut ici ajouter que les pays en développement sont présents depuis le début au sein de l'INC (ce qui n'était pas le cas pour la couche d'ozone), et y jouent un certain rôle, bien qu'ils (producteurs de pétrole, les pays insulaires et les autres) n'aient pu constituer un bloc homogène et mener une action concertée. Malgré l'évidente tension Nord-Sud, il semble que les obstacles à l'établissement d'un accord international effectif sur les changements climatiques proviennent ici, surtout, des frictions entre les pays industrialisés eux-mêmes. Comment, dans ces conditions, envisager de parvenir à une entente solide et ferme quant à la réduction du phénomène de l'effet de serre? Fournir une réponse à cette question n'est pas chose facile, et il est tout aussi mal aisé de prédire comment évoluera ce dossier au cours des prochaines années. Certains pays, comme le Japon, semblent juger qu'en assumant le "leadership", ils obtiendront des avantages commerciaux ("in a CO₂ - constrained world- advantages enhanced by getting in first"¹⁵⁶) ainsi qu'un certain prestige international. On pense également qu'une coalition entre le Japon et la Communauté économique européenne aurait pour effet d'isoler les États-Unis et les

¹⁵⁵ François Houle, Op. Cit., p. 10.

¹⁵⁶ Matthew Paterson et Michael Grubb, Op. Cit., p. 303.

forcerait éventuellement à prendre part aux accords pour ne pas être laissés pour compte. C'est effectivement une possibilité. La question du leadership est clairement essentielle pour le bon déroulement d'accords fonctionnels sur le changement climatique; mais à cela devra également s'ajouter de nouvelles et d'importantes ressources¹⁵⁷. Car, une chose demeure certaine: les solutions internationales sont liées aux politiques énergétiques et le véritable enjeu de l'effet de serre tient aux coûts d'une politique de prévention¹⁵⁸. Ceci laisse entrevoir des négociations difficiles et des concessions au compte-goutte.

2.4. Analyse des points saillants

Plusieurs éléments méritent d'être soulevés suite à l'examen de ces trois régimes de protection. En effet, l'étude de la mise en place des règles, normes et institutions répondant aux problèmes d'ozone, de biodiversité et de changements climatiques nous permet d'identifier les principaux acteurs impliqués ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux¹⁵⁹. L'évolution des accords, plus que les accords eux-mêmes, nous donne des éléments essentiels quant au rôle des PED et des PI. En se penchant sur

¹⁵⁷ Cf. Ibid, p. 307.

¹⁵⁸ Jacques Benhaim, Op. Cit., p. 117.

¹⁵⁹ L'analyse aurait certainement pu être plus détaillée. Toutefois, nous n'avons pas pour objectif de connaître précisément les positions défendues par chaque pays; mais bien, plutôt, de saisir les principales dynamiques et les principaux enjeux entre le "Nord" et le "Sud". Nous croyons que les informations présentées permettent, somme toute, de jeter de la lumière sur ces éléments.

les étapes menant à la signature des ententes, l'on est à même de mieux comprendre les relations Nord-Sud dans le cadre de ces régimes. Dans les pages qui suivent, il importe donc de tirer quelques conclusions en ce qui a trait aux principales dynamiques présentes au sein des régimes internationaux vus ci-haut.

Premièrement, nous tenons à déterminer la nature de ces régimes. Où se situent-ils dans la typologie présentée par Young (spontanés, négociés, imposés). Comme nous l'avons mentionné dans la première partie, les régimes spontanés ne semblent pas vraiment s'appliquer au domaine environnemental. Nous pensons que nos études de cas le démontrent clairement pour ce qui concerne la protection des phénomènes *globaux*. La question devient toutefois plus difficile lorsqu'il s'agit de déterminer si ces régimes de protection font partie de la deuxième ou de la troisième catégorie. En fait, il semble qu'il soit ardu de catalyser les régimes sous un vocable unique, de les restreindre à une seule catégorie. Notre première observation est que les trois régimes que nous venons d'étudier peuvent être identifiés, non seulement à la catégorie de "régime négocié", mais aussi à celle de "régime imposé". Expliquons-nous.

L'analyse doit, à notre avis, être subdivisée en deux parties: une première consacrée aux relations entre les pays industrialisés, et une seconde traitant des relations entre pays industrialisés et pays en développement. Cette division permet d'arriver à des conclusions différentes en ce qui a trait à la typologie de Young. Effectivement, lorsque l'on regarde les relations entre PI pour les trois cas vus ci-haut, on s'aperçoit que le contenu et les caractéristiques du régime sont, de toute évidence, le fruit d'efforts communs. Ces pays

ont vraisemblablement négocié, fait des concessions et des compromis afin de s'entendre sur un ensemble d'éléments satisfaisants pour tous. Mentionnons, entre autres, les nombreuses rencontres officielles du Comité intergouvernemental de négociations pour une convention-cadre sur le changement climatique (INC). Cependant, on ne peut nier que pour chacun des cas étudiés, certains pays ont poussé plus que d'autres et qu'ils ont, en ce sens, exercé un certain leadership. Pour l'ozone, les américains ont certainement accéléré les négociations mais ils n'ont pas eu une influence que l'on pourrait qualifier d'"hégémonique". Le dossier de l'ozone s'est, de toute évidence, joué à plusieurs niveaux. La même remarque peut très certainement être faite pour les changements climatiques, quoiqu'ici le poids des américains était plus évident, étant donné leur position de pollueur principal. Cependant, la convention sur la biodiversité a été négociée sans les américains à Rio. De plus, on peut même avancer que pour le dossier des changements climatiques, bien que la convention soit faible, l'entente finale n'aurait pu être atteinte sans les européens. Également, sans les engagements financiers du Japon, la convention sur la biodiversité n'aurait peut-être pas pu être signée.

En ce sens, ces accords peuvent, à la limite, être considérés comme ayant aussi un pied dans la catégorie des régimes imposés. Imposés, non pas par une puissance hégémonique, mais bien par des pays disposant d'un plus grand *bargaining power* que les autres, d'un plus grand leadership. En effet, dans le domaine environnemental, il semble qu'il n'existe pas de puissance proprement hégémonique, mais plutôt des pays possédant

sur certains plans plus de pouvoir que d'autres¹⁶⁰. D'ailleurs,

leadership is not so much a matter of some powerful actor structuring the incentives of others through the use of negative and positive sanctions, though such efforts undoubtedly do occur on a regular basis, as the deployment of entrepreneurial skills or creativity in identifying and putting together mutually beneficial deals¹⁶¹.

Si l'on s'en tient à cette définition, on peut conclure que les régimes établis entre les pays industrialisés sont, en général, négociés sans toutefois échapper à un leadership qui les fait osciller vers la catégorie des régimes imposés, tel que présenté par Young. Mais inutile de dire que la nuance est mince et qu'en ce sens la différence l'est tout autant. De toute façon, Young admet que

the distinction between imposed regimes and negotiated regimes begins to blur [as we make a distinction between hegemony and leadership], and it is not helpful to insist on a hard-and-fast separation between the two¹⁶².

Nous sommes d'accord avec Young en ce qui concerne les relations entre les pays industrialisés.

Toutefois, à notre avis, lorsque l'on examine les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement, la catégorisation revêt à nouveau toute son importance. Il semble que les négociations entre le Nord et le Sud se soldent

¹⁶⁰ Ce qui rejoint, ici, la thèse des *issue-areas* de Keohane, thèse selon laquelle le *pouvoir* n'a pas une source homogène. Il y a autant de sources de pouvoir qu'il y a d'*issue-areas* et une grande puissance militaire peut, par exemple, ne disposer d'aucun pouvoir dans un domaine précis face à une nation moins puissante. Cf. Robert O. Keohane, Neorealism and its ..., pp. 187-189.

¹⁶¹ Oran R. Young, International Cooperation..., pp. 234-235.

¹⁶² Ibidem.

constamment par des régimes imposés. Il appert, que "the most powerful states can, in effect, write the rules, dominate the dissemination of technical information, and control the negotiation process"¹⁶³. Les régimes de protection en environnement que l'on vient de voir sont, de toute évidence, issus de la volonté des pays industrialisés. Les négociations visant la mise en place de ces régimes ont été dominées par les pays les plus puissants, c'est-à-dire par les pays industrialisés.

On voit, par exemple, qu'un refus américain de signer la convention sur la biodiversité a des conséquences plus importantes qu'un refus du Mali.

(...) il est évident que le poids et la place que l'État délinquant occupe dans la hiérarchie internationale joue un rôle important. Par exemple, on adopte la position minimaliste américaine pour objectif général de la Convention de Rio sur les changements climatiques mais, par contre, on n'a pas hésité à exercer de fortes pressions pour obliger le Mexique à être partie au protocole de Montréal¹⁶⁴.

Dans le dossier de la couche d'ozone, les PED ont à peine été impliqués: ce n'est qu'après la signature du Protocole de Montréal que les pays industrialisés ont réellement insisté pour que les PED participent. En ce qui a trait aux négociations sur la biodiversité et les changements climatiques, les pays en développement semblent être à la remorque des décisions des pays du Nord.

Les pays industrialisés parviennent, en quelque sorte, à "convaincre" les PED de participer aux accords. Ils amènent, peu à peu, les PED à juger qu'il est dans leur intérêt

¹⁶³ Lawrence Susskind et Connie Ozawa, Op. Cit., pp. 148-149.

¹⁶⁴ François Houle, Op. Cit., p. 2.

de prendre part aux accords fonctionnels, et ce afin de bénéficier des offres (aide technologique, financière, délais etc.) ou, encore, d'éviter les coûts élevés inhérents à une non-participation. Plusieurs pays industrialisés semblent adhérer aux propos qui suivent:

(...) Si nous voulons que les pays en voie de développement se joignent à nous, nous allons devoir manier à la fois la carotte et le bâton... Le bâton consiste à dire que ceux qui refuseront de se joindre au mouvement [de protection de l'environnement] risquent de faire l'objet de restrictions commerciales à terme¹⁶⁵.

Et la carotte, bien entendu, incarne les diverses formes d'assistance technique et financière.

Si l'on se réfère à notre définition du début sur les régimes imposés, on s'aperçoit que cette catégorie correspond aux ententes signées entre le Nord et le Sud. En effet, les pays industrialisés font en sorte que les PED se conforment aux nécessités du régime par le biais d'un mélange de "coercion, cooptation, and manipulation of incentives"¹⁶⁶. Dans

¹⁶⁵ Ibidem. En effet, si l'on prend l'exemple de la couche d'ozone on s'aperçoit que les restrictions commerciales sont même insérées dans le protocole: "-le 1er janvier 1994, les parties préparent une liste des produits fabriqués avec, mais ne contenant pas de substances contrôlées. Un an après l'entrée en vigueur de la liste, toute partie, ne s'étant pas opposée à la liste, doit interdire ou restreindre l'importation desdits produits". Cf. Nations Unies, Protocole de Montréal, 1987.

De plus, selon M. Pépin (vice-président des opérations de Cascades S.A.), "il y a toujours un fonds de protectionnisme dans les réglementations environnementales, et l[es] entreprise[s] doi[vent] ajuster [leur] stratégie en conséquence". Cf. Miville Tremblay, "A l'heure du 'recyclé', l'industrie de l'emballage doit s'ajuster", La Presse, dimanche 14 mars 1993, pp. A-1 et A-2. De fait, les pays occidentaux le vivent chaque jour dans leurs relations commerciales mais ils ont habituellement les moyens d'y faire face. Cependant, les pays en développement ne peuvent pas en dire autant: ces menaces sont, fréquemment, des incitatifs suffisants pour amener plusieurs pays en développement à collaborer.

¹⁶⁶ Robert Gilpin cité dans Oran R. Young, International Cooperation..., p. 88.

les trois exemples de régimes analysés plus hauts, le leadership des pays industrialisés est, selon nous, incontestable. Bien qu'ils n'agissent pas toujours comme un bloc homogène au cours des négociations, il semble que leur position vis-à-vis les PED est, en général, assez constante. Dans le domaine environnemental, on voit clairement une division Nord-Sud. Les pays industrialisés détiennent les moyens financiers, institutionnels et techniques, ce qui leur procure une influence déterminante pour ce qui touche l'élaboration et l'adoption de différentes règles ou normes internationales. On peut conclure que les régimes de protection sont imposés par les pays industrialisés aux pays en développement par le biais d'un leadership fort et solide. Bref, la relation entre les États du Nord et ceux du Sud est asymétrique en ce qui a trait à la formation et au développement des régimes internationaux environnementaux. Le poids et la place qu'occupent les pays sur la scène internationale deviennent très certainement des éléments explicatifs convaincants lorsqu'il s'agit d'établir la prédominance du Nord sur le Sud dans le domaine environnemental.

L'importance accrue accordée aux phénomènes environnementaux globaux ont fait en sorte que la majorité des pays jugent qu'il est impératif d'y faire face. La nécessité de la coopération internationale - afin de parvenir à des résultats concluants dans le domaine environnemental - semble être acceptée par tous. Bref, les pays jugent de plus en plus comme répondant à leur intérêt national le fait de participer à des régimes environnementaux. Les raisons sont de toute évidence diverses d'un pays à l'autre, l'empathie et l'égoïsme peuvent tour à tour dominer, mais quoi qu'il en soit la quasi-totalité des pays perçoivent la protection de l'environnement comme faisant partie

intégrante de leur intérêt national. Bref, la menace environnementale et la nécessité d'intervenir de façon concertée font en sorte qu'il est relativement aisé de comprendre la participation des pays aux régimes internationaux.

Mais, il ne suffit pas d'affirmer que les États prennent part à ces régimes car ils correspondent à leur intérêt national ou à la maximisation de leur pouvoir sur la scène internationale, encore faut-il savoir quelles seront leurs préférences lors de situation spécifique. Le cadre néo-réaliste ne semble pas pouvoir énormément nous éclairer sur cette question. C'est pour cette raison que nous tenons à soulever brièvement l'importance de certains acteurs non étatiques.

En effet, les relations entre PI, ainsi qu'entre PI et PED, ne reflètent pas l'ensemble des dynamiques impliquées dans la mise en place et l'évolution des régimes environnementaux. Les États sont clairement les acteurs principaux et déterminants pour ce qui est de la mise en place et du développement des régimes protectifs. Ils sont ceux qui prennent position, accélèrent ou non le processus, choisissent ou non de signer, etc. Mais, lorsque l'on traite exclusivement des États, il est clair que l'on omet tout un pan d'analyse: les États ne peuvent être considérés comme les uniques acteurs en environnement.

Les auteurs néo-réalistes, bien que reconnaissant la présence d'acteurs non-étatiques, n'accordent que très peu d'importance aux relations supra-étatiques ou intra-étatiques. Loin de nier que ces acteurs puissent jouer un rôle, ils évitent plutôt d'en parler sous prétexte que ces relations sont secondaires ou qu'elles découlent des relations entre

les États à proprement parler. Pourtant, suite aux trois études de cas, il semble évident que ces acteurs détiennent un rôle important qui ne peut guère être marginalisé. Trois catégories d'acteurs non-étatiques semblent détenir une influence non négligeable¹⁶⁷: la communauté scientifique, l'industrie et les organisations internationales ont clairement joué un rôle d'importance dans la mise en place et le développement des régimes pour l'ozone, la biodiversité et les changements climatiques. Voyons brièvement ces acteurs de plus près.

La communauté scientifique détient visiblement une très grande influence en ce qui a trait à la formation et au développement des régimes de protection¹⁶⁸. Les questions environnementales sont, bien évidemment, intimement liées à la science. Ce sont les spécialistes qui peuvent détecter les problèmes, évaluer les dégâts, déterminer les causes potentielles et établir les liens entre les activités humaines et la dégradation des ressources terrestres. Bref, ils disposent du monopole de la connaissance pour ce qui est des réalités physiques et chimiques liées aux phénomènes environnementaux. Ce sont les chercheurs qui prévoient les conséquences de la détérioration de la couche d'ozone, de la diminution

¹⁶⁷ D'autres acteurs pourraient très certainement être mentionnés et ont, de fait, une influence; mais étant donné les restrictions de temps et d'espace, nous traiterons de ceux qui, à nos yeux, sont les plus influents. De plus, sur une échelle interne, il est clair que les pressions populaires jouent un rôle fort important. D'ailleurs, plusieurs auteurs avancent que les pays où les pressions politiques sont élevées favoriseront de solides mesures pour faire face aux problèmes. Cf. Detlef Sprinz et Tapani Vaahtoranta, "The interest-based explanation of international environmental policy", International Organization, volume 48, #1, hiver 1994, p. 105.

¹⁶⁸ Peter M. Haas, "Do Regimes Matter? Epistemic Communities and Mediterranean Pollution Control", International Organization, volume 43, #3, été 1989, pp. 377-404.

de la biodiversité, ou encore, des risques de changements climatiques. En un mot, c'est principalement par leurs écrits et leurs recherches que le public et les décideurs sont informés. Ils peuvent orienter l'attention internationale vers certains problèmes bien précis et ainsi accélérer les processus d'intervention. Le meilleur exemple en environnement est très certainement la découverte du "trou" dans la couche d'ozone en 1985. Celle-ci a soulevé l'intérêt de plusieurs groupes et a accéléré, à ce chapitre, les prises de décision. En fait, la communauté scientifique se retrouve souvent dans des situations où elle peut identifier et suggérer les solutions puisque c'est elle qui identifie l'étendue et la portée du problème¹⁶⁹. Qui plus est, il est clair qu'un consensus scientifique facilite les discussions et confère un pouvoir de négociation important aux pays voulant intervenir activement.

The ozone case confirms many of the propositions about epistemic communities: policy action was precipitated by a crisis; a transnational epistemic community bounded the range of policy alternatives around which diplomats bargained; and, once members of the epistemic community consolidated their positions within national governments, these countries supported the international arrangements¹⁷⁰.

L'incertitude encore présente quant aux causes et conséquences réelles des changements climatiques explique, en partie, le fait que plusieurs pays refusent encore d'accepter des échéanciers précis pour le contrôle des gaz à effet de serre.

¹⁶⁹ Peter M. Haas, "Obtaining International Environmental Protection through Epistemic Consensus", dans Ian H. Rowlands et Malory Greene (éd.), Global Environmental Change and International Relations, p. 42.

¹⁷⁰ Peter M. Haas, "Obtaining International Environmental..." Op. Cit., p. 51.

Il faut, toutefois, également prendre en considération le fait que les gouvernements peuvent utiliser les recherches qui leur plaisent et interpréter les résultats de façon à justifier leurs actions:

(...) la controverse scientifique nourrit le jeu d'acteurs: certains exploitent l'incertitude scientifique pour retarder l'action. D'autres manipulent les énoncés scientifiques pour précipiter telle décision technique, économique ou institutionnelle les favorisant.¹⁷¹

Mais nous croyons tout de même pouvoir affirmer que la communauté scientifique conserve une certaine marge d'autonomie.

En ce qui a trait à la dynamique Nord-Sud, il faut, à notre sens, noter que les scientifiques et les intellectuels (epistemic communities) véhiculent majoritairement les conceptions et les intérêts du Nord. En effet, étant en grande partie issus des pays industrialisés¹⁷², les chercheurs ont une conception "occidentale" de l'environnement. Ils travaillent principalement sur les phénomènes qui sont jugés importants au Nord et reçoivent davantage de financement pour des recherches portant sur ces questions. Les élites scientifiques permettent visiblement aux pays industrialisés de conserver leur longueur d'avance sur les PED: les intérêts et priorités du Sud sont, une fois de plus, secondarisés.

A la lumière de nos études de cas, le deuxième acteur non-étatique jouant, selon

¹⁷¹ Sylvie Fauchoux et Jean-François Noël, Op. Cit., p. 54.

¹⁷² Par exemple, de 80 à 90 pour cent de la recherche atmosphérique mondiale est conduite aux États-Unis. Cf. Peter M. Haas, "Obtaining International Environmental...", Op. Cit., p. 49.

nous, un rôle important est l'industrie; à cause, bien sûr, de son poids économique. Les nombreuses découvertes montrant la dégradation environnementale, de même que la volonté grandissante des gouvernements d'y faire face, ont entraîné depuis quelques années de sérieuses pressions sur les industries. Ces dernières ont dû s'ajuster et modifier leurs équipements de production, ou tenter d'utiliser d'autres produits et ce, souvent, à des coûts forts importants. Toutefois, lorsque l'on se penche de plus près sur les négociations, on s'aperçoit que les industries déterminent fréquemment le rythme des changements et l'ampleur de ces derniers.

Par exemple,

some observers have noted that the US's support for regulating CFCs was first constrained by DuPont Chemicals Corporation, the major domestic CFC producer, but was later actively facilitated by DuPont's development of CFC substitutes¹⁷³.

En effet, en 1985 les firmes principales refusaient catégoriquement de stopper la production de CFC et, parallèlement, leur pays adoptaient une position prudente; mais en 1987, suite à la découverte de produits alternatifs à des prix raisonnables, DuPont (leader dans le domaine) laissait tomber les CFC et plusieurs autres entreprises lui emboîte le pas. Le changement au sein du gouvernement américain est flagrant, n'ayant plus à assumer les protestations des entreprises - et même fort de leur appui - il accepte de réduire la production des CFC et se fait même le promoteur de cette idée. Plusieurs avancent que la coopération en ce qui a trait à la couche d'ozone fut assez facilement atteignable

¹⁷³ Lawrence Susskind et Connie Ozawa, Op. Cit., p. 149.

justement à cause du fait que: "adjustment costs were ultimately borne by a small number of chemical producers that did not rely on CFCs for the bulk of their profits"¹⁷⁴.

Pour la convention sur la biodiversité, on voit également que l'industrie de la biotechnologie a eu une très grande importance, surtout aux États-Unis où elle a certes influencé la position du gouvernement américain¹⁷⁵. De même, les difficultés liées à la convention sur les changements climatiques peuvent certainement s'expliquer, en bonne partie, par le fait que l'élimination du dioxyde de carbone ainsi que des autres gaz à effet de serre nécessiterait une importante transformation de nos sociétés industrielles et de nos schèmes de consommation¹⁷⁶. Ici, les découvertes scientifiques démontrant les effets des gaz à effet de serre semblent être mises au second plan, derrière la réalité économique:

in the face of such high costs, technical advice and atmospheric scientists' claims of authority are surely viewed with much greater scepticism by policy-makers.¹⁷⁷

¹⁷⁴ Peter M. Haas, "Obtaining International Environmental...", Op. Cit., p. 53.

¹⁷⁵ Soulignons encore, ici, l'importance de la politique domestique dans l'action de l'État sur la scène internationale. Dans le cas du dossier CFC, les américains prennent le leadership et s'approprient du pouvoir dans cette *issue-area*, mais à la suite des pressions d'acteurs internes. Un peu de la même manière, c'est sous l'influence d'autres acteurs (industriels) nationaux que l'État américain n'essaie pas de prendre le leadership (i.e. de s'approprier du pouvoir) dans l'*issue-area* de la biodiversité: l'action de l'État, la détermination de l'intérêt national, ne relèveraient donc pas exclusivement d'un calcul rationnel de l'État, acteur indépendant, visant à maximiser son pouvoir.

¹⁷⁶ De plus, notons ici que l'approvisionnement énergétique aux États-Unis se fait principalement à partir de l'énergie fossile, tandis qu'en Europe une bonne part provient de l'industrie nucléaire.

¹⁷⁷ Peter M. Haas, Op. Cit., p. 54.

L'industrie et, plus globalement, la situation économique d'un pays influencent grandement la rapidité des interventions sur la scène internationale et la perception qu'ont les pays de leur intérêt national.

La troisième catégorie d'acteurs non-étatiques retenant notre attention est celle des organisations internationales. Dans ce vocable, nous incluons non seulement les organisations non-gouvernementales (ONG) oeuvrant au sein des États et à l'échelle internationale, mais également les institutions comme les Nations Unies. Nous ne voulons pas procéder ici à une énumération des organismes détenant une influence dans le domaine environnemental. Il s'agit simplement de soulever l'importance des divers groupes de pression qui dirigent l'attention des gouvernements sur certaines questions précises. On l'a vu avec nos trois études de cas, nombreux sont les groupes qui ont fait avancer les négociations et la mise en place de régimes de protection.

Les divers comités mis sur pied par le biais d'ONG comme le Wildlife Fund, GreenPeace ou l'Environmental Defense Fund ont contribué à orienter l'attention internationale, à accélérer les négociations, à sensibiliser les participants, etc.

Mais, c'est probablement le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui a eu le plus d'impact. En effet, ce programme a joué un rôle important dans chacun des cas vus plus haut. Le PNUE est responsable des nombreuses conférences précédant les rencontres officielles, de la nature des sujets mis à l'agenda, du financement de la bureaucratie, etc. Le PNUE a donc facilité les rencontres entre les acteurs internationaux et ainsi encouragé la formation des régimes de protection. On peut même

aller jusqu'à affirmer que le PNUE a joué un rôle de leader dans le domaine environnemental:

leadership need not revolve around the deployment of power in any conventional sense (...) The efforts of Dr. Mustafa Tolba and the United Nations Environment Programme in facilitating the negotiations that led to the signing of agreements to control ozone depletion in 1985 and 1987 are particularly striking in this regard.¹⁷⁸

La Banque mondiale est également détentrice d'une influence remarquable quant au développement des régimes protectifs (elle est la plus grande agence de financement pour l'environnement). Bref, les organisations intergouvernementales et les organisations non-gouvernementales affectent la formation et le développement des régimes de protection; plus que cela, l'initiative de les mettre en place semble fréquemment provenir de ces derniers.

En ce qui a trait à la dynamique Nord-Sud, une fois de plus, nous pensons pouvoir affirmer qu'il y a asymétrie. Les pays industrialisés influencent énormément les flux financiers des institutions comme la BM et le PNUE. Les pays du Sud possèdent moins d'influence au sein de ces organisations et y détiennent un pouvoir limité.

Il ressort de tout ceci que les régimes internationaux sont principalement mis sur pied et développés par les États, mais que d'autres acteurs - comme la communauté scientifique, les industries et les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales - détiennent une influence certaine. De même, le clivage entre le Nord

¹⁷⁸ Oran R. Young, International Cooperation..., p. 235.

et le Sud pour la question environnementale est flagrant. Cela nous ramène à nos hypothèses de départ.

En effet, notre hypothèse principale, rappelons-le, est que les pays en développement ne détiennent qu'un rôle marginal en ce qui a trait à la mise en place et à l'évolution des régimes internationaux pour la protection de l'environnement, leurs intérêts étant secondarisés au profit de ceux des pays industrialisés. Nous croyons que les études de cas présentés ci-haut permettent de confirmer notre première sous-hypothèse et de conclure que *les accords internationaux touchant les problèmes globaux répondent principalement aux intérêts des pays industrialisés*. Les acteurs et les dynamiques impliqués au sein de ces structures internationales démontrent que le Sud est marginalisé et n'a eu que peu d'impact sur la mise en place et l'évolution de ces régimes.

Nous devons toutefois aller plus loin si nous voulons démontrer que les PED n'ont qu'un rôle marginal au sein de ces régimes protectifs: il faut aussi se pencher sur les programmes d'aide et déterminer si ces derniers répondent également aux priorités et intérêts des pays industrialisés.

III- Programmes internationaux d'aide en matière environnementale

L'aide internationale revêt plusieurs formes: les clauses de délai ou d'appui financier inclus dans les accords en sont des exemples¹⁷⁹, mais il existe également des programmes mis sur pied directement pour les PED et ne faisant pas partie d'accords spécifiques. Les deux principaux pourvoyeurs de projets environnementaux sont très certainement le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque Mondiale (BM). En effet, le PNUE et la BM disposent de sommes importantes et sont les gestionnaires de la quasi-totalité des programmes environnementaux multilatéraux. Nous nous proposons donc, dans cette section, de nous pencher sur la répartition des budgets de ces deux organisations ainsi que, plus globalement, sur les engagements financiers pris lors de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement. En d'autres mots, nous tenterons d'étudier ce qui est fait au niveau financier pour les PED dans le domaine environnemental. Nous tenterons de démontrer que les programmes d'aide répondent principalement, ici aussi, aux intérêts des pays industrialisés et que le Sud est, encore une fois, à la remorque du bon vouloir de ses vis-à-vis. Les priorités et les besoins des PED semblent n'être pris en considération que dans une très faible mesure.

¹⁷⁹ Par exemple, les clauses de délai incluses dans le Protocole de Montréal ou encore le fonds mis sur pied dans le cadre de la convention sur la biodiversité etc.

3.1. Conférence de Rio et engagements financiers

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)¹⁸⁰ qui s'est tenue à Rio en 1992 est, dans l'ensemble, révélatrice de la priorité accordée aux problèmes du Nord. Il semble que les réponses apportées par les pays industrialisés à la question de la dégradation de l'environnement font presque totalement abstraction des problèmes du Sud. Dans le cadre de la CNUED, cette réalité est flagrante. Tout d'abord, la majorité des observateurs¹⁸¹ s'entendent pour reprocher à la Conférence de ne pas avoir clairement reconnu et établi le lien existant entre la crise environnementale mondiale et son modèle dominant de développement économique¹⁸². Ensuite, et surtout, les pays en développement ont dénoncé le fait que les questions de croissance démographique, de pauvreté et de surconsommation n'ont pas été suffisamment étudiées, ce qui a empêché d'identifier des liens entre ces variables et la dégradation de l'environnement. En fait, on a pratiquement évité ces sujets, pourtant primordiaux!

La Déclaration de Rio et l'Agenda 21 sont tous deux des textes non-contraignants qui ont été endossés par la presque totalité des participants¹⁸³ à la Conférence des

¹⁸⁰ Conférence qui donne le ton au débat environnemental pour les prochaines années.

¹⁸¹ Voir, entre autres, les articles parus dans les journaux le 14 et le 15 juin 1992, recensés dans notre bibliographie.

¹⁸² Cf. Gouvernement du Canada, The United Nations Conference on Environment and Development (Draft Report), préparé pour le comité de la Chambre des Communes sur l'environnement, Bibliothèque du Parlement, 6 janvier 1993, p. 1.

¹⁸³ Cf. "Summit Brought Down to Earth -Rio Talks Leave Much Undone", The Globe and Mail, 15 juin 1992.

Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Déclaration de Rio représente le consensus "minimum". Elle contient une série de principes proposés par le Nord touchant la protection de l'environnement, et une série de principes mis de l'avant par le Sud sur le droit au développement. Entre ces deux séries, l'écart est considérable bien que l'on tente nettement d'y établir un lien solide¹⁸⁴.

L'agenda 21, pour sa part, est un document volumineux d'environ 800 pages où l'on tente de toucher à tous les défis qui devront être affrontés à l'échelle planétaire au cours du prochain siècle. Ce texte constitue en fait une sorte de *blueprint* qui identifie les problèmes et les actions à prendre pour protéger l'environnement, tout en encourageant le développement (développement durable). Toutefois, bien que l'Agenda 21 contienne plusieurs propositions utiles, on n'établi pas clairement les coûts d'une telle entreprise et on ne prévoit aucun changement fondamental dans la relation entre les pays riches et les pays pauvres¹⁸⁵. Voilà qui, à notre sens, semble pointer, une fois de plus, le fait que le poids des PED est inférieur comparativement à celui des PI: les revendications et les besoins fondamentaux du Sud sont marginalisés puisqu'ils ne semblent pas être

¹⁸⁴ Cf. Nations Unies, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, CNUED, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992; et Ignacy Sachs, Op. Cit., p. 59. Il importe également d'ajouter que lors de la première conférence internationale des Nations Unies portant sur l'environnement, qui eut lieu à Stockholm en 1972, les pays en développement posaient déjà comme condition à leur présence que la protection de l'environnement ne soit pas dissociée des nécessités du développement. Afin d'inciter les PED à prendre part aux discussions, on nomma cette rencontre "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

¹⁸⁵ "Summit Brought Down...", Op. Cit.

suffisamment en mesure d'imposer leurs volontés¹⁸⁶.

Lors du Sommet de Rio, les pays en développement espéraient que les pays industrialisés réduisent le fardeau de la dette et fournissent des fonds additionnels, mais les résultats furent mitigés. On estime, à l'heure actuelle, à 125 milliards de dollars le montant nécessaire par année afin d'assurer le développement durable du Tiers-Monde; à Rio, les pays industrialisés n'ont promis que 7 milliards. En fait, il semblerait que les engagements fermes des divers pays tournent plutôt autour de 2,2 milliards de dollars¹⁸⁷, ce qui représente un peu moins de 2 % du montant nécessaire. De même, les pays industrialisés ont choisi de ne pas fixer d'échéancier pour les augmentations de l'aide extérieure¹⁸⁸. Certes, les pays développés ont accepté le bien fondé d'un objectif de 0,7% du PIB en aide au développement, mais, encore une fois, aucun échéancier n'a été établi¹⁸⁹. Bien que l'on parle de cet objectif depuis plus de vingt ans, seulement

¹⁸⁶ A cela s'ajoute très certainement le fait que les PED n'agissent que très rarement comme un groupe uni lorsqu'il s'agit de faire pression sur les autres gouvernements, et ce malgré le fait qu'ils partagent plusieurs réalités similaires et qu'ils ont grosso modo les mêmes objectifs environnementaux.

¹⁸⁷ Cf. Pierre-Marc Johson, cité dans André Noël, "Les riches doivent changer leur mode de vie", La Presse, lundi 15 juin 1992.

¹⁸⁸ Cf. "Japan to Contribute \$9 Billion in Aid to Help Environment", Ottawa Citizen, 14 juin 1992.

¹⁸⁹ Cf. Agence Reuter et CP, "Accord de principe sur l'aide au développement des pays pauvres", La Presse, 11 juin 1992.

quelques pays l'ont atteint et peu se sont engagés à l'atteindre d'ici l'an 2000¹⁹⁰. Voilà qui, d'après nous, en dit long sur la volonté limitée des pays industrialisés de financer le développement et la protection environnementale au Tiers-Monde. Bien sûr, on s'est entendu pour poursuivre la discussion (dans les mois qui suivent) au sein de la Banque Mondiale et du FMI en vue de débloquer le plus de subsides possibles; mais le groupe des 77 aurait préféré que l'on mette sur pied un "Fonds vert", indépendant de la Banque Mondiale. Les pays en développement jugent que la BM et le FMI sont dominés par les pays donateurs et qu'eux-mêmes ne disposent pas suffisamment de marge de manoeuvre au sein de ces institutions. C'est néanmoins la Banque mondiale (plus précisément la GEF: Global Environmental Facility) qui s'occupera, pour le moment, d'administrer les fonds.

Les seuls engagements multilatéraux d'importance à Rio ont été faits dans le cadre des Conventions sur la biodiversité et sur le changement climatique. Les pays industrialisés se sont engagés à mettre sur pied un fonds de 200 millions de dollars pour chacune de ces conventions. Ceci en a amené plusieurs¹⁹¹ à dénoncer le fait que les sommes offertes à Rio visent à inciter les pays en développement à prendre part aux accords, mais ne permet aucunement d'espérer l'amélioration des problèmes de pauvreté,

¹⁹⁰ Seule la France parmi le G-7 s'est engagée pendant la Conférence à verser 0,7% de son PIB d'ici l'an 2000. Cf. "Boutros Boutros Ghali tente de calmer la grogne du Tiers-Monde à Rio", Le Devoir, 15 juin 1992.

¹⁹¹ Voir, entre autres, "Better Jaw-Jaw than Spend-Spend", The Globe and Mail, 16 juin 1992.

d'inégalité économique et de croissance démographique auxquels font face ces pays. L'argent offert servirait donc à convaincre les pays en développement de participer au bon déroulement des diverses structures internationales répondant aux conceptions environnementales du Nord.

Il ressort clairement de la Conférence des Nations Unies à Rio que très peu de fonds sont débloqués pour les besoins des pays du Sud: la majeure partie des engagements financiers pris est liée aux conventions sur la biodiversité et les changements climatiques. De plus, il semble que la même observation peut être faite pour l'ensemble des engagements financiers internationaux: les parts les plus importantes sont attribuées dans le cadre des structures déjà établies ou sur le point de l'être et ils sont liés aux régimes existants.

3.2 Le PNUE et la BM: dépenses pour l'environnement

Toutefois, le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dispose également de fonds pour les PED. Il est intéressant de se pencher sur la répartition du montant dont dispose le PNUE, puisque la répartition des fonds est, comme on le sait, fréquemment révélatrice des priorités des institutions¹⁹². Pour obtenir une idée un peu plus précise de la façon dont les fonds sont alloués, nous avons consulté les budgets de

¹⁹² Cf. Mark Imber, "Sustaining Development -Too Many Cooks? The Post-Rio Reform of the UN", International Affairs, volume 69, #1, janvier 1993, p. 62.

l'année 1990-1991 et ceux proposés pour 1992-1993. Plusieurs éléments méritent d'être soulevés. Premièrement, pour l'année 1992-1993, on nous indique que les priorités porteront sur sept problèmes majeurs: les changements climatiques; la dégradation de la couche d'ozone; la gestion des ressources d'eau potable; le contrôle de la pollution des mers et océans; la désertification et la déforestation; la conservation de la biodiversité; et les déchets toxiques¹⁹³. Pour y faire face, le PNUE a mis sur pied treize catégories de programmes parmi lesquels se répartit inégalement le budget global de l'organisation. Ainsi, l'atmosphère, l'eau, l'écosystème terrestre, les océans, la lithosphère, les habitats humains, la santé et le bien-être, l'énergie, l'industrie et les transports, la paix et la sécurité, l'évaluation environnementale, la gestion environnementale, la sensibilisation et la conscientisation, ainsi que la coopération régionale et technique sont les chevaux de bataille du PNUE.

Bien qu'au cours des deux années 90-91 et 92-93, les montants aient quelque peu changé, les proportions accordées aux différents programmes restent, en général, les mêmes. Ceci permet de risquer quelques réflexions sur la répartition des montants entre ces divers programmes. Un premier fait apparaît. L'évaluation environnementale est, sans contredit, pour cette période, l'élément-clé de la politique du PNUE. Ce programme -comprenant les systèmes d'information GEM, Infoterra et "Earthwatch"- reçoit près du cinquième du budget à lui seul. De même, la gestion environnementale, c'est-à-dire les

¹⁹³ PNUE, Proposed Programme Budget for the Biennium 1992-1993, 1992, p. 8.

institutions et lois environnementales¹⁹⁴, ajoutée à la sensibilisation environnementale par l'éducation et l'information du public, reçoivent le quart du budget. Inutile de dire que ces deux programmes subissent largement l'influence de la communauté scientifique. Près de 45% du budget est donc consacré à évaluer la dégradation environnementale, à informer les gens et à élaborer certaines lois; mais les problèmes énormes déjà connus au Sud, qui sont liés à l'écosystème terrestre, ne reçoivent que 13% du budget. Précisons que dans ce programme sur l'écosystème terrestre, on incorpore les problèmes suivants: les terres agricoles, les terres arides et la désertification, les forêts, et la biodiversité. Un examen attentif démontre que chacune de ces questions, prioritaires pour le Sud, ne reçoit qu'une faible proportion de l'enveloppe globale. En fait, du 13% qui leur est alloué, près de la moitié des fonds (6%) est consacrée à la désertification. Les terribles famines et leur cortège de morts et de souffrances obligent la communauté internationale -politiquement et moralement- à réagir face à cette situation. La biodiversité se voit ensuite attribuée près de 4%. Que reste-t-il pour les forêts et les terres arables? Moins de 4% des fonds. En devise, cela signifie moins de 6 millions de dollars US¹⁹⁵. Le budget du PNUE laisse entrevoir qu'une mince partie seulement des sommes (déjà très faibles) répondent directement à certains besoins environnementaux fondamentaux des PED.

¹⁹⁴ Qui ne porte que sur ce qui a mérité ou méritera sous peu des accords internationaux: soit le changement climatique, la couche d'ozone, la biodiversité, la pollution marine et les déchets chimiques. Cf. PNUE, Proposed Programme..., p. 87.

¹⁹⁵ Tous les chiffres sont tirés du PNUE, Proposed programme..., pp. 12-13, 31-36 et 87-98; et de Mark Imber, Op. Cit., pp. 62-64.

Aux fonds alloués par le PNUE s'ajoutent ceux des banques multilatérales, la Banque mondiale en tête. Elle est considérée comme étant la plus grande source de financement du "développement". Par ce fait même, on la reconnaît volontiers comme ayant un impact énorme sur l'environnement - quoique pas toujours positif. En effet, la préoccupation environnementale de la plus grande agence de financement semble s'être développée fort tard. Ce n'est qu'en 1987, suite à d'importantes critiques¹⁹⁶, que la Banque mondiale manifeste clairement le désir d'intégrer la variable environnement au sein de ses projets. Plusieurs sont, aujourd'hui encore, sceptiques quant à la performance environnementale de la Banque.

Nombreux sont les projets de développement à grande échelle de la Banque mondiale qui ont eu un impact négatif sur l'environnement dans les pays en développement. Le projet Polonoeste au Brésil¹⁹⁷ est certainement l'exemple le plus

¹⁹⁶ Il importe de préciser que les ONG ont joué un rôle important dans ce processus de transformation: "What led the World Bank to undertake environmental reform in the first place was largely the pressures from a coordinated campaign launched by nongovernmental organizations (NGOs) in the United States, Europe, and several developing nations." Cf. Bruce Rich, "The Emperor's New Clothes: the World Bank and Environmental Reform", World Policy Journal, volume VII, #2, printemps 1990, p. 307.

¹⁹⁷ Ce dernier a été mis sur pied pour activer le développement économique de l'ouest-amazonien. Un budget de \$1,6 milliards, en partie financé par la Banque mondiale, lui fut consacré. La part la plus importante des subsides visait à établir une autoroute, et le reste était consacré à la mise en place d'infrastructures permettant l'installation des colons. On voulait ainsi faciliter l'accès aux marchés pour divers produits et diminuer les coûts liés aux transports. Les autorités ont organisé une campagne populaire d'incitation à la migration en clamant les mérites du Rondonia (région du Brésil faisant l'objet du projet): on promettait aux colons des terres nouvelles cultivables. En fait, les terres qu'ils ont obtenues pouvaient produire à peine 2 ou 3 récoltes avant de devenir infertiles. Les régions que les colons ont quittées étaient

frappant et l'échec de la Banque mondiale le plus médiatisé. Ce projet a été abandonné en 1985¹⁹⁸ suite aux pressions internationales, mais plusieurs autres projets de développement à grande échelle sont encore en cours. Les projets n'ont pas tous été autant critiqués que le Polonoroeste, mais nombreux sont ceux qui ont également des impacts très négatifs sur l'environnement¹⁹⁹. En fait, dans un rapport interne de la BM, on indique que plus du tiers des projets de la Banque mondiale complétés en 1991 sont jugés comme des échecs complets au point de vue des populations et de l'environnement.

beaucoup plus fertiles, le gouvernement s'est d'ailleurs empressé de les utiliser à des fins d'exportation (*cashcrops*). Les populations indiennes ont été ignorées, et les terrains longeant les routes ravagés. Bien sûr, la Banque mondiale et le gouvernement brésilien avaient prévu l'établissement de réserves pour les aborigènes ainsi que de réserves extractives (environ 3% du budget seulement) ce qui, en soit, aurait dû permettre la protection de certaines zones et le respect des populations locales vivant à l'intérieur de ces dernières. Toutefois, la construction simultanée de la route a entraîné l'occupation des réserves et des terres à proximité de la route par des mineurs, des bûcherons et des squatters. Il aurait fallu que ces terres soient bien délimitées d'avance et que les autorités puissent y exercer une certaine surveillance. Voir, entre autres, Pat Aufderheide et Bruce Rich, "Environmental Reform and the Multilateral Banks", World Policy Journal, volume V, #2, printemps 1988, p. 304.; José Lutzenberger, "The World Bank's Polonoroeste Project - A Social and Environmental Catastrophe" dans Aaron Schneider (éd.), Deforestation and "Development" in Canada and the Tropics, City Printers, Sidney, 1989, p. 29.; Philip Fearnside, "Deforestation and International Economic Development Projects in Brazilian Amazonia", Conservation Biology, volume 1, #3, octobre 1987, p. 125.; et Philip Fearnside, "A Prescription for Slowing Deforestation in Amazonia", The Environment, volume 31, #4, mai 1989, p. 20.

¹⁹⁸ Cf. Robert Goodland, "Environmental Priorities for Financing Institutions", Environmental Conservation, volume 19, #1, printemps 1992, pp. 11-12.

¹⁹⁹ Par exemple, le projet Carajas au Brésil ou encore le projet pour la construction du pont "Sardar Savorar" en Inde. Cf. Bruce Rich, "The Emperor's New Clothes: The World Bank and Environmental Reform", World Policy Journal, volume VII, #2, printemps 1990, p. 305.

Ceci a amené les critiques les plus virulents à conclure que les prêts de la Banque ont servi à payer pour la destruction environnementale et sociale des pays en développement²⁰⁰.

La **réforme environnementale** de la Banque mondiale lancée en 1987 en laisse donc encore plusieurs déçus. D'aucuns se demandent même si la BM n'a pas simplement tenté de redorer son blason en colorant de vert ses projets, sans pour autant en modifier l'essentiel. Elle a bel et bien quadruplé ses investissements (de 404 millions à 1,6 milliards) en ce qui a trait à l'environnement, mais cet argent semble avoir été utilisé seulement pour rendre *environnementalement acceptable* les projets de développement existants, plutôt que d'annuler ceux qui étaient néfastes.

Pour leur part, les responsables de la Banque jugent que la réforme fonctionne bien et que les améliorations sont nombreuses. A la Banque, on juge que pour l'année 1991 "the annual volume of spending for environmental projects had grown to \$1.6 billion, approximately 7 per cent of total Bank funding"²⁰¹. Le travail de plus de 270 employés (environ 7 pour cent des effectifs de la Banque) est consacré à l'environnement, et on

²⁰⁰ Cf. Pratap Chatterjee, "How to Waste \$5 Billion a Year (WB has Failed Developing Countries)", Guardian, 6 novembre 1992.

²⁰¹ "The 1991 Annual Report on the Environment states that projects are deemed to be 'primarily' environmental 'if either the costs of environmental protection measures or the environmental benefits accruing from the project exceed 50 per cent of total costs or benefits". Kenneth Piddington, "The Role of the World Bank", dans Andrew Hurrell et Benedict Kingsbury, The International Politics of the Environment, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. 225.

espère augmenter ce nombre d'ici 1994²⁰². De plus, la Banque prête aux pays bilatéralement, et elle s'implique - avec le PNUE, la FAO ou encore le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) - dans le financement de plusieurs programmes environnementaux multilatéraux. La BM, de pair avec le PNUD et le PNUE, a d'ailleurs mis sur pied le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)²⁰³. En effet, en novembre 1990, lors d'une réunion à Paris, la communauté internationale décide de se munir d'une structure financière indépendante des accords et protocoles existants afin d'appuyer les PED dans leur lutte contre la dégradation environnementale²⁰⁴. Le FEM est un programme pilote d'une durée de trois ans

destiné à fournir aux pays en développement des dons et des prêts à faible intérêt de façon à leur permettre d'exécuter des programmes d'allégement des contraintes qui pèsent sur les écosystèmes. Doté de plus d'un milliard de dollars, il finance des activités liées à la gestion de l'environnement²⁰⁵.

En théorie, les participants peuvent fournir autant d'argent qu'ils souhaitent au Fonds (un minimum de 5,7 millions est exigé) mais ces sommes doivent être "additionnelles", c'est-à-dire qu'elles doivent être ajoutées aux montants déjà accordés aux PED. Toutefois, en pratique, elles ne le sont pas.

²⁰² Ibid, p. 226.

²⁰³ Plus connu sous le nom de Global Environmental Facility (GEF).

²⁰⁴ Cf. Erik Helland-Hansen, "The Global Environment Facility", International Environmental Affairs, volume 3, #2, printemps 1991, p. 137.

²⁰⁵ "Fonds pour l'environnement mondial", Notre Planète (magazine du PNUE), volume 3, #3, 1991.

All contributions are supposed to be "additional", but in practice they are not. For example, contributions from the United States -always a strong opponent of the additionality principle- are made from the "normal" budget of the U.S. Agency for International Development²⁰⁶.

De plus, il faut se demander quelles sont les activités que l'on veut y financer? Il appert que les activités du fonds "will target aspects of global warming, biodiversity, international waters and ozone layer protection in developing countries"²⁰⁷. Bref, bien qu'administrativement indépendant des accords internationaux existants, il appert que ce fonds les touche directement et exclusivement.

Assurément, la réforme environnementale au sein de la BM a porté fruit et les améliorations sont notables. Toutefois, certains projets causent des préjudices aux PED et sont mal ciblés: les fonctionnaires semblent déconnectés des réalités du Sud. Le choix des domaines d'intervention semble être influencé par les pays industrialisés. En effet, la BM est portée à financer des projets visant, par exemple, à protéger la couche d'ozone - étant donné le consensus scientifique et l'intérêt qui lui est accordé²⁰⁸ - mais elle est plus réticente à s'impliquer (ou dégage des fonds beaucoup moins importants) dans les domaines qui intéressent peu les pays industrialisés²⁰⁹. Les membres qui financent la Banque mondiale sont apparemment mieux disposés à avancer des fonds s'ils jugent

²⁰⁶ Andrew Jordan, Op. Cit., p. 28.

²⁰⁷ Erik Helland-Hansen, Op. Cit., p. 137-138.

²⁰⁸ James Gustave Speth, "Coming to Terms: Toward a North-South Compact for the Environment", The Environment, volume 32, #5, juin 1990, p. 42.

²⁰⁹ Comme par exemple, les terres agricoles ou la déforestation.

prioritaires les projets de la Banque ou s'ils perçoivent que cela pourra leur être utile. C'est visiblement pour cette raison que les PED ont contesté la décision de placer le FEM sous l'égide de la Banque mondiale. Nous l'avons déjà dit, les pays en développement auraient nettement préféré que l'on mette sur pied un "Fonds vert" indépendant de la Banque mondiale. Ils arguent qu'ils ne disposent pas suffisamment de marge de manoeuvre au sein de cette organisation et que celle-ci répond presque exclusivement aux priorités du Nord: "Third World government representatives charge that the GEF excludes them from decision-making and is only focused on environmental issues of concern to the North"²¹⁰. De plus, inutile de dire qu'ultimement, "the decision to provide extra resources rests with the donor countries because they are under no legal obligation to make resources available or to utilize a particular mechanism"²¹¹.

Il ressort de cette section que la conception environnementale du Nord semble orienter les flux financiers de la Banque mondiale et du PNUE vers les priorités des pays industrialisés. Mais, il importe de se questionner sur les besoins et les priorités des pays en développement: y répond-t-on de quelque manière?

²¹⁰ Inter Press Service, "Third World Suspicious of 'Green Fund' in World Bank", Third World Resurgence (Special Edition: The Battle for the Earth Summit), #14-15, octobre-novembre 1991, p. 28. Voir aussi: James Gustave Speth, Op. Cit., p. 18 et Andrew Jordan, Op. Cit., p. 19.

²¹¹ Andrew Jordan, Op. Cit., p. 20.

3.3. Et les priorités du Sud?

Les sujets des accords internationaux multilatéraux et les domaines visés par l'aide internationale nous amènent à nous demander dans quelle mesure les priorités du Sud ont été prises en considération: nous l'avons vu, on parle de commerce international, de pluies acides, de couche d'ozone, d'effet de serre et de déchets, mais les questions de désertification, de déforestation, de terres arables et d'eau potable n'ont, pour ainsi dire, pas été touchées. Bien sûr, elles font référence à des problèmes qui ont souvent une portée plus locale qu'internationale, mais les effets de ces phénomènes sont importants et causent d'énormes préjudices aux populations du Tiers-Monde. De plus, nous croyons qu'il est faux de croire que l'on peut se préoccuper des questions de biodiversité, de changements climatiques et de protection de l'ozone sans traiter de la dégradation environnementale affectant directement la survie de milliers de gens. En ce sens, problèmes locaux et internationaux doivent faire l'objet d'efforts concertés de la part de la communauté internationale.

Certes, plusieurs conférences ont eu lieu sur des sujets comme le développement, les pays les moins avancés (PMA) etc. La CNUCED ainsi que le PNUD ont mené plusieurs campagnes de sensibilisation mais il appert, à la lumière d'un bref examen des actions internationales concrètes, que rien n'a été fait relativement aux questions environnementales prioritaires du Sud. Évidemment, certaines conférences ont bel et bien porté sur des sujets prioritaires au Sud, mais aucune action significative n'a été entreprise.

Par exemple, en 1977 eut lieu une Conférence des Nations Unies sur la désertification (Nairobi) qui donna jour à un programme contre la désertification, lequel fut adopté par les Nations Unies. Mais ce dernier fut largement ignoré. On avait estimé à 4,5 milliards de dollars par année (jusqu'à l'an 2000) le montant nécessaire pour contrer la désertification à l'échelle mondiale. Pour l'Éthiopie, on prévoyait 50 millions par année. Mais on n'obtint ni argent ni engagement politique. Toutefois, huit ans plus tard, suite à la famine sans précédent en Éthiopie, les pays industrialisés durent fournir environ 400 millions de dollars pour répondre à cette seule crise. Et ce montant ne permet aucunement d'améliorer les prochaines récoltes²¹². Malgré l'évidence des conséquences désastreuses de la désertification, aucun accord ou engagement n'a été pris sur cette question. Qui plus est, près de 15 ans plus tard, à Rio, on s'entend seulement pour la tenue d'une seconde conférence sur le sujet²¹³. Par ailleurs, la question des changements climatiques - sur laquelle les opinions divergent quant à ses causes premières - a suscité un intérêt énorme dans les pays industrialisés. Ceci pourrait-il expliquer qu'en moins de 4 ans, deux

²¹² World Resource Institute (WRI), Tropical Forests: A Call for Action (summary statement of the Task Force), octobre 1985 tiré de Aaron Schneider (éd.), Deforestation and "Development" in Canada and the Tropics, City Printers, Sidney, 1989, pp. 231-233.

²¹³ Peu après, "The Intergovernmental Negotiating Committee for the Elaboration of an International Convention to Combat Desertification (INCD)" sera mis sur pied. Des rencontres auront lieu en 1993 et en 1994. Cf. PNUE, "Combating Desertification: Soon Obligatory", Environmental Policy and Law, volume 23, #2, avril 1993, p. 61. et PNUE, "Desertification Convention", Environmental Policy and Law, volume 23, #5, octobre 1993, p. 202.

conférences (en 1988 et 1990) eurent lieu, et qu'une Convention ait été signée à Rio?

De même, l'idée de convention sur les forêts a été rejetée avant même que le Sommet de la Terre ne débute. En effet, le groupe de travail traitant de ce sujet s'est entendu sur un simple ensemble de principes directeurs. Mais à Rio, les pays ne sont même pas parvenus à s'entendre sur cet ensemble de principes; plusieurs rejetaient l'idée de normes internationales sur les forêts. C'est ainsi que le débat sur ce sujet s'est soldé par une simple déclaration de principes n'engageant pas les pays²¹⁴.

Bien sûr, plusieurs objecteront que, plus que le Nord, ce sont les pays du Sud qui s'opposent à la mise sur pied de règles internationales relatives aux ressources naturelles car ils craignent que cela ne porte atteinte à leur souveraineté et ne nuisent à leur développement. Il est vrai que ce sont en majorité les pays du Tiers-Monde qui se sont opposés au progrès dans ce dossier, prétextant que les normes internationales auraient entraîné d'énormes coûts et auraient diminué la compétitivité de leurs industries. Mais n'en était-il pas de même pour la question de la biodiversité et, à un degré moindre, pour celle de la couche d'ozone (élimination des CFC)? Le Nord a dû, pour convaincre le Sud, délier les cordons de sa bourse et offrir des garanties; n'aurait-il pas pu faire la même chose pour le problème des forêts en transférant, par exemple, de nouvelles technologies pour la conservation des sols? A cette absence d'incitatifs, on peut ajouter que les pays

²¹⁴ Cf. "Summit Reaches Deal on Paying for Global Plan", Ottawa Citizen, 14 juin 1992.

en développement voulaient inclure à l'accord les forêts boréales et tempérées pour qu'elles soient, elles aussi, soumises à certaines normes, ce qu'ont catégoriquement refusé les pays industrialisés. Bref, on n'est pas arrivé à s'entendre sur un accord de principes et, qui plus est, aucune entente n'est intervenue à Rio sur la nécessité de préparer une conférence des Nations Unies portant directement sur les forêts²¹⁵. Cet exemple démontre, à notre sens, une faible volonté des pays industrialisés de répondre concrètement aux problèmes prioritaires du Sud.

Pourtant, inutile d'insister de nouveau sur l'importance des forêts et des terres arables pour les populations des pays en développement. Ce sont des ressources essentielles servant à satisfaire les besoins primaires des habitants de ces régions. La désertification et la déforestation *non-viables* entraînent des conséquences négatives tant pour l'environnement que pour le bien-être immédiat des populations. Elles sont deux des plus importants problèmes environnementaux qui touchent les pays du Sud et, plus globalement, l'ensemble de la communauté internationale. L'exploitation forestière -la déforestation- est source de revenu économique et de développement pour plusieurs pays; il ne s'agit donc pas de prôner la non-utilisation de cette ressource, mais bien de favoriser une utilisation viable de celle-ci, c'est-à-dire un développement durable des forêts.

La désertification, pour sa part, est liée à la coupe de bois et à l'exploitation

²¹⁵ Cf. "Summit Brought Down to Earth -Rio Talks Leave Much Undone", The Globe and Mail, 15 juin 1992.

abusive des sols, en plus de se voir principalement affectée par le climat. Trop souvent, les méthodes agricoles tiennent insuffisamment compte des données géographiques et climatiques; on ne dispose pas des ressources ni de la technologie nécessaires à une utilisation viable des sols.

Malgré que les régimes pour contrer la déforestation et la désertification soient, pour le moment, inexistantes, il faut noter l'existence de projets (bien que les montants attribués soient généralement faibles) ayant pour but de freiner ces deux phénomènes. Le principal exemple est très certainement le Plan d'action forestier tropical (PAFT). Perçue, en effet, par plusieurs pays industrialisés comme étant le problème le plus visible et le plus urgent au Sud²¹⁶, la déforestation a récolté une certaine part des fonds et de l'énergie depuis le milieu des années 1980. Voyons ce qui en est.

L'objectif majeur du PAFT est de "restaurer, [de] conserver et [de] gérer les forêts"²¹⁷. Ce programme a été mis sur pied en 1985 par la Banque mondiale, le PNUE, la FAO et le World Resource Institute (WRI) et s'adresse à l'ensemble des forêts tropicales. Il s'agit d'un plan d'action pour sauver ces dernières "en accroissant l'intérêt politique, et donc financier, pour ces forêts par la mise en évidence de leur rôle

²¹⁶ Bruce Rich, "The Emperor's New Clothes: the World Bank and Environmental Reform", World Policy Journal, volume VII, #2, printemps 1990, p. 309.

²¹⁷ Jean Clément, "Protection de l'environnement et coopération internationale: l'exemple du plan d'action forestier tropical", Revue française d'administration publique, #53, janvier-mars 1990, p. 111.

économique et social dans le développement de nombreux pays tropicaux"²¹⁸. Le terme plan est peut-être mal employé puisqu'aucun impact ne s'avère véritablement contraignant au niveau international. Il s'agit plutôt d'un cadre conceptuel non soutenu par des fonds particuliers et ne prévoyant pas un centre décisionnel précis pour son application. Le plan a été mis sur pied afin d'inciter les gouvernements, les organisations et les banques à participer activement à freiner la déforestation. On estime à 8 milliards le montant nécessaire pour la mise en oeuvre effective du PAFT²¹⁹.

Toutefois, dès 1986, les critiques de ce plan se font acerbes:

(...) a number of Third World NGOs such as Friend of the Earth in Brazil and the Malaysia-based Asia-Pacific Peoples' Environmental Network (APPEN) were publishing urgent protests maintaining that the TFAP was basically a fraud. It had been prepared, they alleged, without any significant consultation or involvement of NGOs and local communities in tropical forest countries. Worse, it appeared mainly to be a plan to promote traditional, export-oriented timber industry investments camouflaged by small components for environmental purposes²²⁰.

Effectivement, lorsque l'on se penche sur les interventions faites dans le cadre du PAFT, on s'aperçoit que les projets ne semblent pas très bien répondre aux besoins des régions impliquées.

Par exemple, le plan d'action du PAFT prévoyait intervenir au Brésil dans trois

²¹⁸ Ibid, p. 112.

²¹⁹ Cf. World Resource Institute, "Tropical Forests: A Call... Op. Cit., p. 231.

²²⁰ Bruce Rich, "The Emperor's New...", Op. Cit., p. 309.

domaines: l'agroforesterie et le bois de chauffage, la gestion des forêts pour l'utilisation industrielle, et la conservation des écosystèmes²²¹. Dans le cadre des deux premiers champs d'intervention, on met effectivement l'accent sur la nécessité d'agrandir les plantations énergétiques et industrielles. On alloue 400 millions pour la première catégorie et 325 millions pour la seconde. Mais, en ce qui a trait à la conservation des écosystèmes seulement 50 millions sont prévus et il appert qu'on projette de les utiliser en grande partie pour la mise sur pied de parcs et de réserves. C'est pourtant dans cette partie que l'on retrouve l'objectif de répondre aux problèmes sociaux et environnementaux causés par l'affluence de colons dans certaines régions suite à la construction de routes ou encore à la nécessité de la recherche afin d'identifier les priorités de protection. Évidemment, le développement économique de ces régions est essentiel, mais si l'on veut éviter une déforestation abusive, on doit prévoir les impacts que de tels projets peuvent avoir et tenter d'y apporter des correctifs.

De même, la critique alléguant que les populations locales sont insuffisamment intégrées semble être véridique. Les projets d'aide sont élaborés dans les bureaux de la Banque mondiale et les décisions semblent se prendre, trop souvent, dans un milieu et par des gens détachés des réalités environnementales des pays faisant l'objet d'un plan d'action. Les populations directement touchées par les changements proposés ne sont que

²²¹ WRI, WB et UNDP, Tropical Forests: A Call for Action -The Plan (Part 1), Report of an International Task Force, octobre 1985, pp. 19-38.

très rarement consultées. En fait, le Plan d'action du PAFT ne fait aucune mention des populations locales et autochtones dans les deux premières catégories d'intervention représentant 94% des budgets prévus²²². En effet, les projets pour l'agroforesterie et le bois de chauffage, ainsi que ceux pour l'utilisation industrielle des forêts, ne disent mot sur l'élément population.

Malgré ces faits, la Banque mondiale décide en 1987 de débloquer d'importants fonds pour ce projet. Plus précisément, elle annonce que son engagement passera de 138 millions de dollars à près de 800 millions d'ici 1992, ce qui en fait le programme d'aide environnemental le plus ambitieux²²³. On ne peut que se questionner, ici, sur la pertinence des choix environnementaux de la Banque mondiale. Malgré les lacunes évidentes de son programme ainsi que les nombreuses critiques (dès 1986), la Banque mondiale est allée de l'avant avec le PAFT. Pour plusieurs, cette décision reflète bien l'artifice que constitue la réforme environnementale de la Banque. Sans vouloir entériner cette position pessimiste, il appert tout de même que la Banque mondiale a encore beaucoup de chemin à faire pour intégrer l'élément environnement au sein de ses politiques.

Le fait que le seul programme d'importance visant une priorité environnementale

²²² Cf. WRI, WB et UNDP, Tropical Forests: A Call for Action -Country Investment Profiles (Part III), Report of an International Task Force, Washington, octobre 1985.

²²³ Bruce Rich, Op. Cit., pp. 309-310.

au Sud semble être un échec selon les spécialistes en dit long, d'après nous, sur l'importance accordée aux besoins du Sud. Les populations ne sont pas consultées, les projets sont élaborés par des bureaucrates souvent déconnectés des réalités environnementales des PED et, surtout, les *patterns* de développement économique prônés par les grandes institutions financières ne correspondent que très rarement aux nécessités du développement durable. En fait, lorsque l'on regarde le PAFT, il appert que l'objectif premier est l'augmentation des exportations de produits forestiers sans trop se préoccuper de la réduction de la déforestation et de l'utilisation viable des ressources forestières.

Il semble donc que l'on puisse affirmer que les programmes d'aide touchant la déforestation et la désertification ne remédient pas vraiment aux problèmes au sein des PED. Les projets ne s'attaquent pas aux dynamiques socio-économiques et politiques à la base de la déforestation ou de la désertification. Bien que la communauté internationale puisse difficilement intervenir directement sur des questions d'ordre interne comme la croissance démographique ou les politiques de subventions aux paysans: la question de la souveraineté des États est délicate et l'aide internationale ne peut, semble-t-il, empiéter sur cette dernière. Toutefois, il appert que les programmes d'aide actuel se permettent de le faire dans certains domaines. Par exemple, on propose des systèmes de gestion des ressources, l'établissement de parcs et de zones extractives et, dans le cadre de la convention sur la biodiversité, on demande aux PED de protéger leur biodiversité pour qu'au nom du *patrimoine mondial*, on puisse s'en servir. Ces projets touchent directement

l'accès aux ressources naturelles des pays en développement; le contrôle de ces dernières n'incarne-t-il pas une des pierres angulaires de la souveraineté d'un pays?

Ne pourrait-on pas, alors, offrir des sommes au gouvernement brésilien pour qu'il puisse assumer les coûts d'une réelle réforme agraire? Cette dernière permettrait de ralentir la déforestation de l'Amazonie en réduisant les inégalités et en diminuant la pression qui est exercée sur l'écosystème par les populations défavorisées. Bien sûr, il est peu probable que l'on en arrive à une telle éventualité, mais il est possible d'améliorer les structures en place. Il serait à tout le moins fort nécessaire de consulter les populations et de les faire participer à l'élaboration de stratégies d'intervention²²⁴. En d'autres mots, il semble que l'on pourrait intervenir différemment dans les dossiers de déforestation et de désertification afin de maximiser la qualité des projets.

A ces éléments s'ajoutent très certainement le fait que l'aide semble ignorer les problèmes de dette et de détérioration des termes de l'échange; pourtant ces deux problèmes entretiennent un lien direct avec la dégradation de l'environnement au Sud.

Entre 1983 et 1989, les pays créanciers riches ont reçu des pays en développement endettés des transferts nets qui ont atteint la somme vertigineuse de 242 milliards de dollars au titre de prêts à long terme.²²⁵

Cette pression exercée par le système économique international nuit clairement à

²²⁴ Cf. FNUAP, Population, ressources et environnement -Des enjeux critiques pour l'avenir, Nations Unies, 1991, p. 117.

²²⁵ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport mondial sur le développement humain 1992, Paris, Éditions Economica, 1992, p. 47.

l'établissement de politiques moins dommageables pour l'environnement, car le remboursement des emprunts implique une ponction sévère des ressources naturelles du pays afin d'augmenter les exportations procurant des devises étrangères. D'ailleurs, les *patterns* de développement économique prônés par les institutions financières, la Banque mondiale en tête, place l'augmentation des exportations en premier sur la liste des priorités. Ces positions "may be consistent with [their] own conception of sustainable development, but it is clearly at odds with the requirements of ecological sustainability"²²⁶.

En plus, la dette se voit gonflée par les importations de plus en plus importantes de matières agricoles provenant du Nord, importations visant à combler les déficits alimentaires causés essentiellement par la dégradation des sols.

Les tendances en matières d'importation sont inquiétantes. En 1970, les pays en développement importaient pour 20 millions de tonnes de céréales. En 1985, ce chiffre atteignait 69 millions de tonnes, et on prévoit qu'il sera supérieur à 110 millions de tonnes d'ici la fin du siècle.²²⁷

De même, la baisse des cours internationaux pour les matières premières entraîne une diminution des revenus, ce qui oblige à puiser encore plus dans les ressources nationales.

"Entre 1980 et 1987, le prix de 33 produits de base est tombé de 40% en moyenne, sans

²²⁶ Bruce Rich, Op. Cit., p. 325.

²²⁷ Voir les statistiques du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) cité dans ACIDI, Environnement et développement: l'urgence d'agir, printemps 1992, p. 33.

parler des barrières tarifaires [et non-tarifaires] des pays développés dont les effets les plus néfastes se font sentir sur les pays du Sud"²²⁸. Cette surexploitation des ressources provoque la détérioration de l'environnement et donc des conditions socio-économiques encore plus difficiles pour les populations. Bref, il est futile, à notre sens, de tenter de résoudre les problèmes environnementaux sans s'attaquer aux problèmes de pauvreté et d'inégalité²²⁹. Ne pas traiter des priorités environnementales du Sud ne peut que compromettre à moyen-terme le développement durable de la planète.

²²⁸ Gabriel Régallet, "Dettes extérieures et défis du développement durable", S'affranchir de la dette, pour le développement, Colloque international sur la dette extérieure des pays du Tiers-Monde, Montréal, 19-21 octobre 1990, p. 25-26.

²²⁹ Cf. Peter Haas, Marc Levy et Edward Parson, "Appraising the Earth Summit -How Should We Judge UNCED's Success", The Environment, volume 34, #8, octobre 1992, p. 8.

Conclusion

Il nous est apparu que le cadre néo-réaliste nous permet de cerner la réalité que constitue la coopération internationale "verte". En effet, les notions d'intérêt national et de régime international permettent, en un premier temps, de comprendre les motivations des pays composant la communauté internationale à se doter de structures pour faire face aux problèmes globaux. Dans un second temps, la thèse néo-réaliste des "structures internationales de pouvoir", de même que l'idée de hiérarchie dans un monde originellement anarchique, peut nous aider à rendre compte du poids respectif des États impliqués dans les divers régimes et ainsi mieux cerner l'asymétrie Nord-Sud. D'ailleurs, la typologie de Young nous fournit le cadre nécessaire pour caractériser les régimes établis entre les pays en développement et le pays industrialisés.

Bien sûr, nous ne sommes pas sans ignorer les faiblesses du paradigme néo-réaliste. Ainsi, il faut noter l'absence d'une analyse prenant sérieusement en ligne de compte les acteurs non-étatiques de même que le jeu de la politique interne, et ce surtout dans la définition de l'intérêt national. Toutefois, même s'il faut reconnaître que le néo-réalisme ne produit pas un discours absolument fidèle au réel, du moins nous fournit-il des outils théoriques utiles à l'explication de certains faits, en l'occurrence, pour notre cas, le leadership des pays industrialisés et la faible marge de manoeuvre des pays en développement.

Les pays ne sont pas tous dépositaires de la même influence ni du même poids sur la scène internationale. Ceci se reflète clairement lorsque l'on se penche sur les

dynamiques impliquées au sein des régimes protectifs que nous avons étudiés. En effet, les différences entre le Nord et le Sud sont flagrantes. Les pays industrialisés détiennent les rennes du pouvoir décisionnel en matière environnementale. Ce sont eux qui mettent en place et assurent le développement des régimes protectifs: ils ont visiblement le pouvoir d'intervenir dans certains domaines et de ne pas se précipiter pour faire avancer les négociations dans d'autres. A l'opposé, par exemple, l'absence de conventions ou de règles concernant la déforestation, ou encore la désertification, démontre l'influence limitée que détiennent les PED sur l'agenda international. Les deux sections précédentes nous permettent donc, à notre sens, de confirmer nos deux sous-hypothèses de départ, c'est-à-dire que les accords et les programmes d'aide répondent principalement aux intérêts des PI. Bref, nous croyons pouvoir conclure que les pays industrialisés détiennent le leadership en matière environnementale et qu'ils sont en mesure de favoriser, en bonne partie, la réalisation de leurs intérêts dans ce domaine.

Bien entendu, les pays du Sud détiennent un certain pouvoir de négociation en raison du fait que leur participation est nécessaire si l'on veut atteindre une protection effective de l'environnement mondial. Ils utilisent donc la question environnementale comme un instrument leur permettant d'obtenir certains dédommagements ou encore des gains dans d'autres domaines.

Many in the Group of 77 (...) saw an opportunity to hold the environment hostage to the resolution of certain equity, debt, technology transfer, trade, and other economic development issues. They wanted to press for a range of concessions on development in return for a consensus on the resolution to convene a United Nations Conference on Environment and Development

in Brazil in June 1992²³⁰.

Mais, visiblement, là s'arrête leur influence²³¹. Ils n'ont quasi aucun poids en ce qui a trait à la mise sur pied des régimes et à ses caractéristiques fondamentales:

The real work of regime formation in international society generally occurs in the interplay among those representing the different forms of leadership²³².

Dans l'ensemble, comme nous l'avons mentionné dans notre section I, on peut affirmer que les régimes sont, en bonne partie, **négociés** entre les pays industrialisés²³³. Le leadership de certains États n'intervenant que lorsque, par exemple, les négociations sont bloquées et qu'il faut tenter de convaincre d'autres participants de se rallier à telle ou telle position. Cependant, il faut, pensons-nous, parler de régimes **imposés** lorsqu'il s'agit des relations entre le Nord et le Sud. Le Nord, disposant des moyens financiers et

²³⁰ Jim MacNeil, Pieter Winsemius et Taizo Yakushiji, Beyond Interdependence -The Meshing of the World's Economy and the Earth's Ecology, New-York, Oxford University Press, 1991, p. 62.

²³¹ De plus, seuls les PED les plus importants peuvent habituellement compter sur ce pouvoir de marchandage: "'greenmail" is a crude ploy that works better for "key" states, such as China and India, which have the power to block negotiations". Cf. Andrew Jordan, "Financing the UNCED Agenda: the Controversy Over Additionality", Environment, volume 36, #3, avril 1994, p. 18.

²³² Oran Young, "Political Leadership and Regime Formation: on the Development of Institutions in International Society", International Organization, volume 45, #3, été 1991, p. 307.

²³³ De plus, on peut déclarer que la formation et le développement de régimes internationaux de protection reposent généralement sur une prise de décision rationnelle de ces pays industrialisés: "(...) Political entrepreneurs must exist who see a potential profit in organizing collaboration". Cf. Robert Keohane, "The Demand for International Regimes", International Organization, 36, printemps 1982, p. 339.

institutionnels, peut imposer sa conception de l'environnement et orienter les interventions internationales selon cette dernière. Il détient des moyens de pression efficaces et peut les utiliser pour "inciter" les PED à prendre part aux accords fonctionnels internationaux qu'il souhaite. De plus, les programmes d'aide semblent n'être que des outils permettant aux pays industrialisés d'orienter les interventions environnementales dans les directions qu'ils désirent.

Toutefois, il est impossible de favoriser une réelle coopération à l'échelle planétaire si les pays du Sud se sentent constamment lésés et écartés du processus décisionnel. La pauvreté et le manque de capitaux (pour ne mentionner que ces facteurs) sont à la base des besoins environnementaux du Sud et à la base de leur faible capacité et volonté d'agir face à des problèmes comme le changement climatique ou la dégradation de la couche d'ozone. La rhétorique verte des pays du Nord doit prendre en ligne de compte les liens intimes entre le développement et l'environnement: il faut modifier la relation asymétrique entre le Nord et le Sud si l'on veut espérer atteindre une coopération efficace et un développement durable de la planète.

Les acteurs non étatiques constituent peut-être aussi une partie de la solution. Les firmes, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales ainsi que la communauté scientifique - bien qu'étant largement influencées par les pays industrialisés et les conceptions occidentales de l'environnement - détiennent une certaine autonomie leur permettant de prendre des décisions qui peuvent diverger de celles des entités étatiques. En effet, si l'on prend l'exemple des ONG, on voit que ces dernières

sont, en général, davantage à l'écoute des besoins et des priorités du Sud et surtout qu'elles consultent et intègrent plus adéquatement les populations locales. De même, les firmes sont les détentrices des technologies nouvelles et techniques alternatives moins dommageables pour l'environnement, le développement d'une rationalité économique les favorisant sera nécessaire pour que l'on puisse espérer les transferts technologiques pertinents. Bref, on peut espérer que ces acteurs contribueront au développement éventuel de relations plus équitables entre le Nord et le Sud pour ce qui est de l'environnement.

Certes, des progrès importants ont été réalisés sur la scène internationale en ce qui concerne les problèmes environnementaux. Loin de nous l'idée de minimiser ces succès: les régimes protectifs pour les changements climatiques et la biodiversité sont encore inchoatifs et, somme toute, bien amorcés. De même, le régime de la couche d'ozone, malgré qu'il ait "été décidé en fonction d'intérêts plus économiques qu'écologiques"²³⁴, se révèle efficace et solide. Par ailleurs, il faut aussi voir que les régimes internationaux ne sont pas des construits statiques, mais bien des structures en constante évolution, s'ajustant à leurs dynamiques internes ainsi qu'aux changements politiques, économiques et sociaux de notre époque²³⁵. On peut donc raisonnablement conclure (ou tout le moins espérer) que ces régimes seront amenés à progresser et à intégrer les nouvelles données de la société internationale.

De plus, dans le domaine environnemental,

²³⁴ Sylvie Faucheux et Jean-François Noël, Op. Cit., p. 49.

²³⁵ Oran R. Young, International Cooperation..., pp. 95-96.

The growth of interdependence increases the capacity of all relevant actors to inflict costs on each other, and this condition serves to blur (if not to eliminate) the distinction between dominant and subordinate actors²³⁶.

Reste à espérer, donc, que l'interdépendance croissante entre les pays entraînera une prise de conscience collective: les intérêts sont interreliés, l'écologie est une préoccupation qui se doit d'être globale, et à ce titre, il importe aussi de considérer les revendications du Sud²³⁷. Alors seulement, pensons-nous, pourra-t-on envisager le développement durable de la planète.

²³⁶ Ibid, p. 91.

²³⁷ La communauté internationale se doit d'adopter des stratégies plus complètes, tenant compte à la fois des questions de développement économique, de bien-être des populations et d'environnement. En fait, il est très difficile -sinon erroné- d'avoir une approche sectorielle en matière environnementale. Cf. Ignacy Sachs, "Le développement reconsidéré: quelques réflexions inspirées par le Sommet de la Terre", Revue Tiers-Monde, tome XXXV, #137, janvier-mars 1994, pp. 53-60.

Bibliographie

Livres et articles de revues spécialisés

- Aufderheide, Pat, Rich, Bruce, "Environmental Reform and the Multilateral Banks -The Greening of Development Lending", World Policy Journal, volume V, #2, printemps 1988, pp. 301-322.
- Bach, Wilfrid, "Policy Implications of Greenhouse Warming", Environment, volume 34,#9,novembre 1992, pp. 25-30.
- Bakary, Tessy D., "Mutations au Nord -interrogations au Sud", Études internationales, volume XXI, #3, septembre 1990, pp. 469-486.
- Barett, Scott, "The problem of Global Environmental Protection", Oxford Review of Economic Policy, volume 6, #1, printemps 1990, pp. 68-80.
- Benhaim, Jacques, Caron, Arnelle et Levarlet, François, "La maîtrise des émissions de CO₂: un accord international est-il possible?", Mondes en développement, tome 19, #75/76, 1991, pp. 115-128.
- Berger, André, Le climat de la Terre -Un passé pour quel avenir, Bruxelles, De Boeck Université, 1992.
- Bodansky, Daniel, "Draft Convention on Climate Change", Environmental Policy and Law, volume 22, #1, 1992, pp. 5-15.
- Burger, Dietrich, "La faim comme véritable ennemi de la forêt tropicale", Développement et coopération, #3, 1992, pp. 8-13.
- Burgsdorf, Sven Kühn, "L'ajustement structurel à l'épreuve", Développement et coopération, #6, 1992, pp. 22-24.
- Cairncross, Frances, "Protection de l'environnement et commerce international", Problèmes économiques, #2301, 25 novembre 1992, pp. 17-24.
- Chatterjee, Pratap, "How to waste \$5 Billion a Year (World Bank has Failed Developing Countries)", Guardian, 6 novembre 1992.

- Clément, Jean, "Protectin de l'environnement et coopération internationale: l'exemple du plan d'action forestier tropical", Revue française d'administration publique (l'environnement: protections nationales et enjeux internationaux), #53, janvier-mars 1990, pp. 109-118.
- Collett, Stephen, "PrepCom 3: Preparing for UNCED", Environment, volume 34, #1, janvier-février 1992, pp. 3-5 et 45.
- Di Castri, Francesco, "Environnement: les paradoxes d'une crise", La Recherche, volume 21, #223, juillet-août 1990, pp. 882-884.
- Di Castri, Francesco, (propos de), "L'effet de serre, une priorité nordiste", La Recherche, #243, mai 1992, pp. 654-656.
- Dorfman, Robert, "Protecting the Global Environment: An Immodest Proposal", World Development, volume 19, #1, 1991, pp. 103-110.
- Faucheux, Sylvie et Noël, Jean-François, Les menaces globales sur l'environnement, Paris, éditions la Découverte, 1990.
- Fearnside, Philip M., "Deforestation and International Economic Development Projects in Brazilian Amazonia", Conservation Biology, volume 1, #3, octobre 1987.
- Fearnside, Philip M., "A prescription for Slowing Deforestation in Amazonia", The Environment, volume 31, #4, mai 1989.
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Population, Ressources et Environnement: des enjeux critiques pour l'avenir, Londres, 1991.
- Gaud, Michel, "Environnement, développement et coopération: quelques réflexions", Afrique contemporaine, #161, janvier-mars 1992, pp. 265-279.
- Gehring, Thomas et Oberthür, Sebastian, "Montreal Protocol: The Copenhagen Meeting", Environmental Policy and Law, volume 23, #1, 1993, pp. 6-12.
- George, Susan, "Gérer la maison Terre: redéfinir l'économie dans un monde en réchauffement", dans Leggett, Jeremy (dir.), Le réchauffement de la Terre (rapport Greenpeace), Éditions du Rocher, 1993, chapitre XVIII, pp. 515-535.

- Goodland, Robert J.A., "Environmental Priorities for Financing Institutions", Environmental Conservation, volume 19, #1, printemps 1992, pp. 9-21.
- Grubb, Michael, "Politiques de l'énergie et effet de serre", La Recherche, #243, mai 1992, pp. 616-625.
- Haas, Peter M., "Do Regimes Matter? Epistemic Communities and Mediterranean Pollution Control", International Organization, volume 43, #3, été 1989, pp. 377-404.
- Haas, P.M., Levy, Marc A. et Parson, Edward A., "Appraising the Earth Summit- How Should We Judge UNCED's Success" et "A Summary of the Major Documents Signed at the Earth Summit and the Global Forum", Environment, volume 34, #8, octobre 1992, pp. 6-15 et 34-36.
- Haas, Peter M., Levy, Marc A. et Keohane, Robert O., "Institutions for the Earth: Promoting International Environmental Protection", Environment, volume 34, #4, mai 1992, pp. 12-18 et 29-36.
- Helland-Hansen, Erik, "the Global Environment Facility", International Environmental Affairs, volume 3, #2, printemps 1991, pp. 137-144.
- Houle, François, "Le rôle du Canada dans le système international de protection de l'environnement et la globalisation politique", présentation dans le cadre du colloque international de l'association française d'études canadiennes sur le rôle international du Canada, Nantes, 19-21 novembre 1992, 13 pages.
- Hurrell, Andrew et Kingsbury, Benedict (éd.), The International Politics of the Environment, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- Imber, Mark, "Sustaining Development: Too Many Cooks? The Post-Rio Reform of the UN", International Affairs, volume 69, #1, janvier 1993, pp. 55-70.
- Inter Press Service, "Third World Suspicious of Green Fund in WorldBank", Third World Resurgence (Special Edition: The Battle for the Earth Summit), #14-15, octobre-novembre 1991, pp. 28-29.
- Jackson, Peter, "A World in Trust from One Generation to the Next", Uniterra, publié par le PNUE, #1, 1982, pp. 28-32.

Jordan, Andrew, "Financing the UNCED Agenda: The Controversy Over Additionality", Environment, volume 36, 3, avril 1994, pp. 16-20 et 26-34.

Keohane, Robert O., "The Demand for International Regime", International Organization, volume 36, #2, printemps 1982.

Keohane, Robert O., After Hegemony - Cooperation and Discord in the World Political Economy, Princeton, Princeton University Press, 1984.

Keohane, Robert O., "Empathy and International Regimes", dans Jane J. Mansbridge (éd.), Beyond Self-Interest, Chicago, University of Chicago Press, 1990, pp. 227-238.

Kindleberger, Charles P., "Hierarchy versus Inertial Cooperation", International Organization, 40, 1986, pp. 841-847.

Krasner, Stephen, "Structural Causes and Regime Consequences: Regime as Intervening Variables", International Organization, volume 36, #2, printemps 1982, pp. ????

Levy, Marc A., "Milepost Along the Road from Rio", Environment, volume 35, #5, juin 1993, pp. 4-5 et 43-45.

Lipietz, Alain, "Environnement: le face-à-face Nord-Sud", Politique internationale, 1992, pp. 341-354.

Lipietz, Alain, "Du débat international à l'inévitable clivage Nord-Sud. Les négociations écologiques globales: enjeux Nord-Sud", Revue Tiers Monde, tome XXXV, 137, janvier-mars 1994, pp. 31-51.

MacNeil, Jim, "The greening of international relations" International Journal. XLV hiver 1989-90, pp. 31-35.

MacNeil, Jim, Winsemius, Pieter et Yakushiji, Taizo, Beyond Interdependence - The Meshing of the World's Economy and the Earth's Ecology, New-York, Oxford University Press, 1991.

Miller, Morris, Debt and the Environment -Converging Crises, United Nations Publications, New-York, 1991, 243 p.

Milner, Helen, "International Theories of Cooperation Among Nations" (Review Article), World Politics, volume 44, #3, avril 1992, pp. 466-496.

Morgenthau, Hans, Politics Among Nations - The Struggle for Power and Peace (4e édition), New-York, Alfred A. Knopf, 1967.

Murphy, Sean D., "The Basel Convention on Hazardous Wastes", Environment, volume 35, #2, mars 1993, pp. 42-45.

Nichols, Mark et Mac Margolis. "The fate of the Earth -The Earth Summit in Brazil Aims to avert a Global Disaster", Maclean's, 16 décembre 1991, pp. 33-36

Noël, André, "La pollution est planétaire, la solution aussi. Sommet de la Terre: un début de coopération internationale", La Presse, 16 mai 1992, p. B-4.

Paterson, Matthew et Grubb, Michael, "The International Politics of Climate Change", International Affairs, volume 68, #2, avril 1992, pp. 293-310.

Piddington, Kenneth W., "Sovereignty and the Environment: part of the solution or part of the problem?", The Environment, volume 31, #7, septembre 1989.

Pontié, Guy et Gaud, Michel, "Présentation" numéro sur l'environnement en Afrique, Afrique contemporaine, trimestriel #161, janvier-mars 1992, pp. 3-9.

Porter, Gareth et Janet Welsh Brown, Global Environmental Politics, Boulder, Westview Press, 1991.

Régallet, Gabriel, "Dettes extérieures et défis du développement durable", S'affranchir de la dette, pour le développement, Colloque international sur la dette extérieure des pays du Tiers-Monde, Montréal, 19-21 octobre 1990, p. 25-26.

Rich, Bruce, "The Emperor's New Clothes: the World Bank and Environmental Reform", World Policy Journal, volume VII, #2, printemps 1990, pp. 305-330.

Rioux, Jean-François et al., "Le néo-réalisme ou la formulation du paradigme hégémonique en relations internationales", Études internationales, volume XIX, #1, mars 1988.

Rosencranz, Armin et Christopher L. Eldridge, "Hazardous Wastes: Basel after Rio", Environmental Policy and Law, volume 22, #5\6, 1992, pp. 318-322.

Rowlands, Ian H. et Greene, Malory (éd.), Global Environmental Change and International Relations, Millennium Publishing Group, 1992.

- Rowlands, Ian H., "The Fourth Meeting of the Parties to the Montreal Protocol: Report and Reflection", Environment, volume 35, #6, juillet-août 1993, p. 25-34.
- Sachs, Ignacy, "Le développement reconsidéré: quelques réflexions inspirées par le Sommet de la Terre", Revue Tiers Monde, tome XXXV, 137, janvier-mars 1994, pp. 53-60.
- Sanger, Clyde, "Vers le redressement ou la catastrophe? Deux façons de voir l'ajustement structurel", Revue Optique, Institut Nord-Sud, 1990.
- Schneider, Aaron (éd.), Deforestation and "Development" in Canada and the Tropics, City Printers, Sidney, 1989.
- Schwartzman, Stephen, "World Bank Holds Funds for Development Project in Brazil", Cultural Survival Quarterly, 10, #1, 1986, pp. 25-27.
- Searle, Graham, Major World Bank Projects -Their Impact on People, Society and the Environment, Wadebridge Ecological Centre, 1987.
- Sinclair, Jan, "Le réchauffement de la planète: un cercle vicieux", Notre Planète (magazine du PNUE), volume 3, #1, 1991.
- Sinclair, Jan, "Le changement climatique mondial: il est déjà une réalité", Notre Planète (magazine du PNUE), volume 3, #2, 1991.
- Speth, James Gustave, "Coming to Terms: Toward a North-South Compact for the Environment", The Environment, volume 32, #5, juin 1990, pp. 16-20 et 40-42.
- Sprinz, Detlef et Tapani Vaahoranta, "The Interest-based Explanation of International Environmental Policy", International Organization, volume 48, #1, hiver 1994, pp. 94-123.
- Soto, Alvaro, "The Global Environment: a Southern Perspective", International Journal, volume XLVII, #4, automne 1992, pp. 679-705.
- Strange, Susan, "Cave! Hic Dragones: A Critique of Regime Analysis", International Organization, volume 36, #2, printemps 1982, pp. 175-194.
- Streeten, Paul, "Global Prospects in an Interdependent World" World Development. Vol.19, No.1 Spring 1991, pp. 123-133

- Susskind, Lawrence et Ozawa, Connie, "Negotiating More Effective International Environmental Agreements", dans Andrew Hurrell (éd.), The International Politics of the Environment, 1992, pp. 142-165.
- Tolba, Mostafa Kamal et El-Kholy, Osama A. (éd.), The World Environment 1972-1992 Two Decades of Challenge, Chapman and Hall pour le compte du PNUE, 1993.
- Tolotti, Sandrine, "Deux mondes pour une planète", Croissance, #350, juin 1992, pp. 6-9.
- Williams, Marc, "Re-articulating the Third World Coalition: the Role of the Environmental Agenda", World Quarterly, volume 14, 1, 1993, pp. 7-31.
- Wood, William, Demko, George et Mofson, Phyllis, "Ecopolitics in the Global Greenhouse", Environment, volume 31, #7, septembre 1989.
- Young, Oran R., "International Regimes: Toward a New Theory of Institutions", World Politics, volume XXXIX, #1, octobre 1986, pp. 104-122.
- Young, Oran R., "The Politics of International Regime Formation: Managing Natural Resources and the Environment", International Organization, volume 43, #3, été 1989, pp. 349-376.
- Young, Oran R., International Cooperation -Building Regimes for Natural Resources and the Environment, Ithaca, Cornell University Press, 1989.
- Young, Oran, "Political Leadership and Regime Formation: on the Development of Institutions in International Society", International Organization, volume 45, #3, été 1991.

Publications gouvernementales et institutionnelles

- Agence canadienne de développement international (ACDI), Environnement et développement: l'urgence d'agir, printemps 1992, 46 p.
- Banque mondiale, Funding for the Global Environment, Discussion Paper, Washington, février 1990.

- Banque mondiale, The World Bank and the Environment (A Progress Report Fiscal 1991), Washington, 1991.
- Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1992, Washington, 1992.
- Comité permanent de l'environnement, En rupture d'équilibre. Le risque de changements climatiques irréversibles, Ottawa, mars 1991.
- Environnement Canada, Protection de la couche d'ozone, Ottawa, 1991.
- Gouvernement du Canada, Conférence de Stockholm et travaux préparatoires canadiens, 1972.
- Gouvernement du Canada, Le Plan Vert du Canada -en bref, Ministère d'approvisionnement et services Canada, 1990, 30 p.
- Gouvernement du Canada, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) -Canada et le Sommet Planète Terre, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992.
- Gouvernement du Canada, Agenda 21 (résumé de la délégation canadienne), juin 1992.
- Gouvernement du Canada, The United Nations Conference on Environment and Development (Draft Report), préparé pour le comité sur l'environnement de la Chambre des Communes, Bibliothèque du Parlement, 6 janvier 1993.
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Population, ressources et environnement - Des enjeux critiques pour l'avenir, Nations Unies, 1991.
- Nations Unies, Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, 1973.
- Nations Unies, Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, 1985.
- Nations Unies, Protocole de Montréal sur les substances détériorant la couche d'ozone, 1987.
- Nations Unies, Première réunion des parties au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Helsinki, 1989.

Nations Unies, Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, Bâle, 1989.

Nations Unies, Deuxième réunion des parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Londres, 1990.

Nations Unies, Convention sur les changements climatiques, CNUED, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992.

Nations Unies, Convention sur la biodiversité, CNUED, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992.

Nations Unies, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, CNUED, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992.

Nations Unies, Déclaration de principes sur les forêts, CNUED, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992.

PNUE, "Le nettoyage de l'atmosphère: point de vue de la communauté économique; japonaise, européenne et nord-américaine", Notre Planète -magazine du PNUE, volume 2, #1, 1990, pp. 4-8.

PNUE, "Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)", Notre planète - magazine du PNUE, volume 3, #3, 1991, p. 10-13.

PNUE, "CFCs: No Agreement on Protocol", Environmental Policy and Law, volume 17, #2, 1987, pp. 50-52 et 95-96.

PNUE, "Ozone Protocol Adopted", Environmental Policy and Law, volume 17, #6, 1987, p. 229.

PNUE, "Agreement on CFCs in Force", Environmental Policy and Law, volume 19, #1, 1989, pp. 2-3.

PNUE, "Basel Convention: International Agreement on Hazardous Wastes", Environmental Policy and Law, volume 19, #2, 1989, pp. 38-40 et 68-75.

PNUE, "Saving the Ozone Layer", Environmental Policy and Law, volume 19, #2, 1989, pp. 45-46.

PNUE, "Protection of the Ozone Layer" et "Helsinki Declaration on the Protection of the Ozone Layer", Environmental Policy and Law, volume 19, #3/4, 1989, pp. 113-114.

PNUE, "Montreal Protocol: Phase-Out of CFCs Achieved", Environmental Policy and Law, volume 20, #45, 1990, pp. 134-135.

PNUE, "Montreal Protocol: Bringing the Developing World on Board", Environmental Policy and Law, volume 20, #6, 1990, pp. 201-203.

PNUE, "Biodiversity - The Legal Aspects", Environmental Policy and Law, volume 22, #56, 1992, p. 324.

PNUE, "Talks on Biodiversity Convention", Environmental Policy and Law, volume 23, #2, 1993, pp. 62-63.

PNUE, "Combating Desertification: Soon Obligatory", Environmental Policy and Law, volume 23, #2, avril 1993, pp. 61-63.

PNUE, "Desertification Convention", Environmental Policy and Law, volume 23, #5, octobre 1993, p. 202.

PNUE, Le PNUE -Profil, secrétariat des Nations Unies, 1990.

PNUE Proposed Programme Budget for the Biennium 1992-1993, 1992.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport mondial sur le développement humain 1992, Paris, éditions Economica, 1992.

World Resource Institute (WRI), World Bank (WB) et United Nations Development Program (UNDP), Tropical Forests: A Call for Action - The Plan (Part I), Report of an International Task Force, octobre 1985.

WRI, WB et UNDP, Tropical Forests: A Call for Action - Country Investment Profiles (Part III), Report of an International Task Force, octobre 1985.

Articles de journaux

Agence France-Presse, "Les documents signés: une Déclaration, deux Conventions et l'Agenda 21", La Presse, 15 juin 1992.

Agence Reuter et CP, "Accord de principe sur l'aide au développement des pays pauvres", La Presse, 11 juin 1992.

Agence Reuter, "Le Japon signe la Convention sur la biodiversité et Bush demande un sommet sur le réchauffement climatique", La Presse, 13 juin 1992.

Francoeur, Louis-Gilles, "La CEE se ligue contre l'effet de serre", Le Devoir, 10 juin 1992.

Francoeur, Louis-Gilles, "Le Canada fonctionnera tout seul", Le Devoir, 11 juin 1992.

Francoeur, Louis-Gilles, "Le Sommet de Rio entrouve la porte à une vision d'une planète verte", Le Devoir, 15 juin 1992.

Hossie, Linda, "World Bank Seeks to Clean Up a Host of Destructive Projects", The Globe and Mail, 23 juillet 1987.

Noël, André, "Les riches doivent changer leur mode de vie", La Presse, 15 juin 1992.

Rusk, James, "Mulroney Signs Ecopact", The Globe and Mail, 12 juin 1992.

Tremblay, Miville, "A l'heure du 'recyclé', l'industrie de l'emballage doit s'ajuster", La Presse, 14 mars 1993.

_____, "Summit Reaches Deal on Paying for Global Plan", Ottawa Citizen, 14 juin 1992.

_____, "Japan to Contribute \$9 Billion in Aid to Help Environment", Ottawa Citizen, 14 juin 1992.

_____, "Summit Brought Down to Earth - Rio Talks Leave Much Undone", The Globe and Mail, 15 juin 1992.

_____, "Boutros Boutros Ghali tente de calmer la grogne du Tiers-Monde à Rio", Le Devoir, 15 juin 1992.

_____, "Better Jaw-Jaw than Spend-Spend", The Globe and Mail, 16 juin 1992.